

aFCM

Association Française
de Cautionnement Mutuel

aFCM

2024
BULLETIN

Organigramme	4
Assemblée Générale du 28 mai 2024	
– Preamble du Président	8
– Hommage aux collègues disparus	9
– Rapport moral	10
– Rapport financier	14
– Situation du Portefeuille	17
– Situation du secteur immobilier	19
– Rapport de la Commission de Contrôle Interne	24
– Vote des résolutions	25
– Modifications des Statuts	26
– Examen des projets de budgets pour l'exercice 2024	27
– Elections : Comité de Direction	29
Honorariat	30
Président	31
Intervention de Lionel LE GALL Président du Conseil d'Administration de l' A.M.F.	32
Intervention du Professeur Nicolas GIRARD de la Fondation de l'Avenir	37
Intervention de Mme Emmanuelle CHOUVELON	39
Discours de clôture	
– Allocution de M. Vincent BOUILLAGUET	41
– Discours de M. Bastien LLORCA	43
Remboursement des fonds de réserve en 2023	45
Débets versés	45
Situation des adhérents cotisants	46
Les comptes	48
– Annexes des comptes annuels	52
– Portefeuille	66
Projets de budgets pour 2024	70
Actions sociales de l'Association	74
Adresses et contacts	77

Bureau de l'Association

M. Vincent BOUILLAGUET

Président, Inspecteur Divisionnaire Hors Classe,
Direction Départementale des Finances Publiques du Lot
190, rue Wilson
46009 Cahors Cedex 09

M. Patrick D'ANGELO

1^{er} Vice-Président, Inspecteur Divisionnaire Hors Classe,
Paierie Régionale de Normandie
5, rue R. Schuman
76000 Rouen

Mme Sonia ROUCAUTE

Vice-Présidente, Inspectrice Divisionnaire Hors Classe,
Trésorerie Spécialisée
12-14, boulevard de la République - BP 90341
43012 Le Puy-en-Velay

M. C. DASNIERES DE VEIGY

Vice-Président, Conseiller d'Administration Scolaire et Universitaire,
Honoraire
20, allée des Chênes - Lotissement Le Roy de Toullan Est
56760 Penestin

M. Franck LEVEQUE

Rapporteur Général, Directeur Départemental des Finances Publiques,
Direction Départementale des Finances Publiques de Saône-et-Loire
29, rue Lamartine
71017 Mâcon Cedex

M. Laurent ROSE-HANO

Trésorier, Comptable,
Centre des Finances Publiques
11, avenue Pierre Nugue
71333 Châlon-sur-Saône Cedex

M. Jean-Michel PUGNIERE

Trésorier-Adjoint, Agent Comptable,
A.N.S.M.
147, boulevard Anatole-France
93285 Saint-Denis Cedex

M. Olivier ARNOUX

Secrétaire, Agent Comptable,
C.P.A.M. du Bas-Rhin
16, rue de Lausanne
67090 Strasbourg Cedex

Président-Fondateur : **E. Duchatel †.**

Présidents d'Honneur : **Privat-Deschanel †, Wellhoff †, Grégoire †, Perrin †, Rey †, Della †, Bayle-Lespitau †, Guingand †, Papavoine †, Guicheteau, M^{me} Assouline †.**

Présidents Honoraires : **Bouvier †, Malot †, Papot †, Renard †, Servin †, Tournier-Lasserve †, Clément †, Menvielle †, Ferret †, Marqué †, Lescat †, Gaubert †, Bergounioux †, Ravin †, Founs †, Bonny †, Baret †, Auburtin †, Grandcoing †, Capron †, Chassagne, Lambert, Martin, Aubineau, Bes.**

Mme Ghislaine BALA	Agent Comptable, CNRS 3, rue Michel-Ange - 75794 Paris Cedex
Mme Sophie BIASUTTI	Conseillère d'Administration Scolaire et Universitaire - Honoraire, 34, rue de Bitachon - 64600 Anglet
M. Lionel BOYER	Comptable - Honoraire, 78, rue de Gournay - 91100 Corbeil Essonnes
Mme Caroline CUIF	Comptable - Service de Gestion Publique 28, rue d'Avon - 77305 Fontainebleau Cedex
M. Jean-Gilles HOARAU	Agent Comptable - Sorbonne Université 4, place Jussieu - 75005 Paris
M. Yannick LE BRUN	Agent Comptable EPLEFPA, Trésorerie Quimper Communauté 3, allée du Docteur-Aristide-Pilven - BP 1745 - 29107 Quimper Cedex
M. Stéphan PEYROLLE	C.A.S.U. du Lycée Lavoisier, 17, rue Henri-Barbusse - 75005 Paris
M. Xavier POTOT	Directeur Comptable et Financier, CAF. de la Seine Maritime 65, avenue Jean Rondeaux - 76017 Rouen Cedex
Mme Marie-Thérèse ROBERT-MARTIN	Comptable Service des Impôts des Particuliers - Honoraire, 48, rue des Carmes - 46000 Cahors
M. Pascal ROTHÉ	Directeur Régional des Finances Publiques Direction Régionale des Finances Publiques, 3, rue de la Charité - 69002 Lyon
M. Ivan SAUVAGE	Agent Comptable Chambre Départementale d'Agriculture 38, rue Augustin-Fresnel - 37170 Chambray-les-Tours
M. Marc-Antoine VITTÉ	Inspecteur Divisionnaire FiP hors classe Trésorerie Hospitalière de Corrèze Cité Administrative Jean-Montalat - BP 314 - 19011 Tulle Cedex
Mme Nassima ZAIDI	Inspectrice Divisionnaire FiP Direction Départementale des Finances Publiques Pôle de Gestion Fiscale - 29, rue Lamartine - 71017 Macon Cedex

28 mai 2024

**MEMBRES
PRÉSENTS**

M. ARNOUX Olivier

Groupe 6

Comité de Direction

M. BADOR Yannick

Groupe 1

4^e Circonscription

Mme BALA Ghislaine

Groupe 4

Comité de Direction

Mme BIASUTTI Sophie

Groupe 2

Comité de Direction

M. BOUILLAGUET Vincent

Groupe 1

Comité de Direction

M. BOYER Lionel

Groupe 1

Comité de Direction

M. BRÉCHARD Claude

Groupe 4

Comité de Direction

M. CASADO Gérard

Groupe 3

Comité de Direction

Mme CASTIGLIONE Joëlle

Groupe 6

Comité de Direction

M. CLAUSS Pascal

Groupe 1

4^e Circonscription

M. D'ANGELO Patrick

Groupe 1

Comité de Direction

M. DASNIERES-DE-VEIGY Ch.

Groupe 2

Comité de Direction

M. DESCHAMPS Bruno

Groupe 2

1^{re} Circonscription

Mme DURUPT Marie-Hélène

Groupe 3

3^e Circonscription

Mme GAILLARD Marie-Odile

Groupe 6

3^e Circonscription

M. GALLOIS Dominique

Groupe 1

1^{re} Circonscription

M. GAMBLIN Pierre

Groupe 1

1^{re} Circonscription

Mme GOUBERT Chantal

Groupe 4

3^e Circonscription

M. HOARAU Jean-Gilles

Groupe 2

Comité de Direction

M. JULIAN Bernard

Groupe 1

2^e Circonscription

M. LACROIX Pascal

Groupe 1

4^e Circonscription

M. LE BRUN Yannick

Groupe 3

Comité de Direction

Mme LE GOFF Katy

Groupe 5

1^{re} Circonscription

M. LEVEQUE Franck

Groupe 4

Comité de Direction

Mme LIVET Emmanuelle

Groupe 3

1^{re} Circonscription

M. MARTIN Christophe

Groupe 3

2^e Circonscription

Mme MELIKIAN Arpine

Groupe 3

4^e Circonscription

M. PACCIANUS Alain

Groupe 1

1^{re} Circonscription

M. PAS Jean-François

Groupe 1

Comité de Direction

Mme PEREIRA Christine

Groupe 3

3^e Circonscription

M. PEYROLLE Stéphan

Groupe 2

Comité de Direction

Mme PICCHI Sophie

Groupe 5

3^e Circonscription

M. POTOT Xavier

Groupe 6

1^{re} Circonscription

M. PUGNIERE Jean-Michel

Groupe 5

Comité de Direction

Mme ROBERT-MARTIN M.-T.
M. RODRIGUEZ Jérôme
M. ROSE-HANO Laurent
M. ROTHE Pascal
Mme ROUCAUTE Sonia
M. ROUVIERE Serge

M. SAUVAGE Ivan

M. THIBAUT Gwendal
Mme TIVOLI Annie-Laure
M. TRICAUD Daniel

M. WASSONG Dominique

Mme ZAIDI Nassima

Groupe 1
Groupe 5
Groupe 1
Groupe 4
Groupe 1
Groupe 1

Groupe 3

Groupe 2
Groupe 1
Groupe 6

Groupe 1

Groupe 1

Comité de Direction
4^e Circonscription
Comité de Direction
Comité de Direction
Comité de Direction
3^e Circonscription

4^e Circonscription

3^e Circonscription
3^e Circonscription
4^e Circonscription

4^e Circonscription

4^e Circonscription

Préambule du Président

Mesdames, Messieurs les Délégués, chers Amis,

Je déclare ouverte l'Assemblée Générale ordinaire et statutaire 2024 de l'Association Française de Cautionnement Mutuel.

Au nom de tous les membres du Bureau et du Comité de Direction je vous souhaite la bienvenue à l'espace Chaptal.

Notre tutelle, la Direction Générale des Finances Publiques, est représentée par Mme Chouvelon, Cheffe de la Mission Responsabilité, doctrine et contrôle interne comptables, en charge de la mission Responsabilité Personnelle et Pécuniaire des Comptables Publics.

Je salue la présence de Christian GUICHETEAU notre ancien Président et de nos anciens administrateurs toujours fidèles à l'Association.

L'ordre du jour de notre Assemblée Générale est le suivant :

- Olivier ARNOUX, notre secrétaire, fera l'appel des délégués afin de vérifier que le quorum est bien atteint.
- Je rendrai ensuite un hommage aux collègues disparus depuis notre dernière Assemblée Générale.
- Puis je présenterai le rapport moral et d'activité.
- Laurent ROSE-HANO, le trésorier, vous exposera ensuite le rapport financier.
- Ces exposés seront complétés par les interventions de Christian DASNIÈRES-DE-VEIGY, Vice-Président, sur le portefeuille et de Patrick D'ANGELO, 1^{er} Vice-Président, sur l'immobilier.
- Nous aurons ensuite la lecture du rapport de la commission de contrôle interne par Lionel BOYER, membre du Comité de Direction. Je rappelle que cette commission a été instituée à la suite du départ des Commissaires aux Comptes dont l'action n'est plus obligatoire en raison de la baisse de notre chiffre d'affaires.

Nous pourrions passer aux votes classiques des résolutions. Nous proposerons également une modification de l'annexe des Statuts pour enrichir notre offre aux services des Gestionnaires Publics.

- Laurent ROSE-HANO vous soumettra le budget 2024 de l'A.F.C.M. avant la séquence des élections, élections d'abord du Comité de Direction puis à la présidence de l'A.F.C.M.



M. Olivier ARNOUX

Nous en aurons ainsi terminé avec la partie statutaire par les propositions d'honorariat et nous pourrions écouter, comme les années précédentes les interventions de notre ami Lionel LE GALL, Président de l'A.M.F., qui nous fera le point sur la situation de notre assurance, puis la Fondation de l'Avenir nous présentera son actualité.

Je donnerai enfin la parole à M^{me} Emmanuelle CHOUVELON pour la clôture de cette matinée de travaux et nous irons accueillir M. Bastien LLORCA représentant la Directrice Générale des Finances Publiques ainsi que tous nos invités pour le traditionnel repas pris en commun.

Je demande à M. Olivier ARNOUX de procéder à l'appel des délégués, ou de nous préciser que le quorum est bien atteint pour pouvoir délibérer.

Le secrétaire déclare que le quorum est atteint.

Le préambule étant terminé, nous passons à la séquence suivante qui consiste à rendre hommage aux quatre collègues disparus depuis la dernière Assemblée Générale.



M. Vincent BOUILLAGUET

Hommage aux collègues disparus

Je voudrais, à présent, rendre hommage aux collègues disparus depuis notre dernière Assemblée Générale.



Je voudrais d'abord vous rappeler la mémoire de **Raymond GRANDCOING**, Président honoraire, décédé le 12 mars dernier à l'âge de 90 ans.

Ancien Conservateur des Hypothèques, il avait essentiellement œuvré en Haute-Vienne.

Elu délégué en 1979, il rejoint le Comité de Direction en 1982, puis le bureau en 1986. Il y occupera différentes fonctions jusqu'à celle de Vice-Président. Son bon sens et sa sûreté de jugement en avaient fait le spécialiste des affaires juridiques. Conseiller avisé, d'une grande finesse d'esprit il aura animé avec beaucoup d'humour les discussions au sein du Bureau.

Après son départ en retraite, il est resté longtemps fidèle à nos assemblées.



Je rappelle également à votre souvenir le décès de **Huguette MORAILLON**, survenu le 29 novembre 2023, à l'âge de 95 ans.

Née à Paris, elle aura surtout exercé en Région Parisienne au sein du réseau du Trésor Public ainsi qu'en détachement à l'Agence Financière du Bassin Seine Normandie, fonction qu'elle occupe au moment de rejoindre le Comité de Direction en 1982.

Elle y exercera avec sérieux et beaucoup d'intérêt jusqu'en 1988.



Guy RADDE nous a également quitté le 7 février dernier à l'âge de 99 ans.

Dernier représentant des Postes au sein du Bureau de l'Association, il y a œuvré pendant 9 ans de 1982 à 1991 occupant avec brio les fonctions de secrétaire et de rapporteur.



Jean-Marie SCHMITTLIN s'en est allé ce 12 février à l'âge de 76 ans, victime d'un cancer du pancréas foudroyant.

Cet ancien agent comptable de l'Office National des Anciens Combattants de Dordogne a été élu délégué sans discontinuer de 1985 à 1997. Il devient ensuite Commissaire aux Comptes en 2000, fonction qu'il occupera avec grand sérieux jusqu'en 2009.

Le Président demande d'observer une minute de silence en leur mémoire.



Je vais vous présenter le rapport moral de notre Association pour l'exercice 2023. Cet exercice est très marqué par la fin de la R.P.P. pour la plupart de nos adhérents et la mise en place de l'offre 2023 liée à la R.G.P., notamment le cautionnement facultatif des amendes-avance remboursable.

Vie de l'Association

Conformément aux statuts de l'Association nous tenons toujours 12 Bureaux dans l'année et 4 Comités de Direction.

De même, nous avons pu organiser notre bureau commun avec l'A.M.F. au mois de septembre.

Les relations que nous entretenons avec les Associations de Comptables ou professionnelles restent très proches et conviviales. L'A.C.C.P., l'A.A.C., l'A.A.C.U.e., l'A.D.A.F.i.P., les différentes Associations d'Agents Comptables tiennent régulièrement des réunions statutaires ou non au siège de l'A.F.C.M. et nous rencontrons fréquemment les dirigeants.

Nous échangeons aussi régulièrement avec la Direction Générale des Finances Publiques, le sujet principal étant la mise en place de la R.G.P. et la fin de la R.P.P., notamment les remboursements des fonds de réserve des adhérents. J'y reviendrai.

Je souligne le travail de très grande qualité fourni par le personnel de l'A.F.C.M., au quotidien, sous la houlette de son directeur Hervé LE FLANCHEC et de son directeur adjoint Luc COLAS dans ce contexte particulièrement difficile. Qu'ils en soient ici sincèrement remerciés.

Au 31 décembre, 31 agents travaillaient à l'A.F.C.M., 12 au siège et 15 à l'immobilier. L'importante restructuration nous a conduit à nous séparer de huit salariés sur ces deux dernières années. Trois salariés ont été embauchés en qualité de contractuels par la DGFIP et je tiens à remercier la Direction Générale pour son soutien dans ces moments difficiles pour le personnel de l'Association et pour le bureau. Deux salariés partiront en retraite en octobre, notamment notre directeur Hervé LE FLANCHEC.

Je tiens ici à le remercier pour son investissement au service de l'Association depuis maintenant 17 ans car il nous a rejoint le 1^{er} janvier 2007. Détaché des services du Trésor devenu DGFIP, sa connaissance des comptables et de leur environnement professionnel a été un précieux atout. On peut également le

remercier pour les nombreuses AG et autres rencontres qu'il a organisé et la qualité des relations humaines qu'il a entretenu avec le bureau et le personnel de l'A.F.C.M. qu'il a dirigé.

Concernant les adhérents de l'A.F.C.M., il convient maintenant de distinguer ceux qui sont toujours soumis au régime de la R.P.P. et les adhérents à l'offre de cautionnement optionnel de l'amende.

Gestion des adhérents R.P.P.

Les adhérents des Collectivités d'Outre-Mer

Au 31 décembre, 411 comptables et régisseurs exerçant leur fonction dans les Collectivités d'Outre-Mer étaient adhérents. À ce titre, le montant des cautionnements garantis par l'association est de 8.833.713 €.

Comme chaque année, les adhérents ont bénéficié d'une ristourne sur leur cotisation de 20 % et même de 25 % pour les adhérents de 5 ans et plus. Je vous proposerai tout à l'heure de prolonger les mesures de cette ristourne pour les comptables et régisseurs des Collectivités d'Outre-Mer (COM) qui restent sous le régime de la R.P.P. encore quelques années.

Le montant des cotisations encaissées est faible (11.115 €), le montant des cautionnements étant peu important.

Les débits

La Direction des Créances Spéciales du Trésor a appelé 6 débits, pour un total de 19.329 € contre 10.504 € en 2022, 203.950 € en 2021, 202.570 € en 2020. Le stock des débits en cours à la direction générale va progressivement diminuer mais des débits resteront à régler (4 ont été versés en ce début d'année 2024).

Nous avons recouvré 33.644 € euros en capital et 6.756 € euros en intérêts et admis en non-valeurs 17.885 € en capital et intérêts.

Le solde restant à recouvrer au 31/12/2023, soit 946.659 € euros en capital, reste élevé et il faudra du temps pour recouvrer progressivement notre créance.

Le remboursement des fonds de réserve

Comme je l'indiquais lors de la précédente Assemblée Générale et conformément à nos obligations, nous avons informé l'ensemble de nos adhérents de la fin de la R.P.P. en leur adressant plus de 45.000 courriers et courriels et en leur précisant les procédures de remboursement des excédents de cotisations et du fonds de réserve. De nombreuses relances ont été faites en cours d'année.

Le remboursement des fonds de réserve a débuté en avril 2023 dès que la DGFIP a pu nous fournir les informations nous permettant de vérifier que les comptables et régis-

seurs demandant le remboursement du fonds de réserve n'ont pas fait l'objet d'un premier acte de mise en jeu de leur responsabilité.

Sur simple demande et envoi d'un RIB les adhérents ont pu obtenir le remboursement de leur fonds de réserve et de l'éventuel excédent de cotisation ou utiliser une part de ce montant pour adhérer à la nouvelle offre 2023 de cautionnement optionnel.

Au 31 décembre 2023 nous avons donc remboursé le fonds de réserve de **20.447** adhérents pour un montant de **2.733.308 €** et les opérations se poursuivent en 2024. Les délais d'attente n'ont pas excédé un mois. Je peux remercier la mobilisation des salariés de l'A.F.C.M. dans ce contexte très difficile.

Chiffres clés au 31/12/2023 RPP – Remboursement des fonds de réserve



Plus de 20 000 demandes traitées

Groupe	Nombre	Total
G1	3 276	1 476 666.50
G2	3 975	549 542.38
G3	10 105	102 882.85
G4	186	255 149.51
G5	2 613	248 894.95
G6	292	100 172.03
Total général	20 447	2 733 308.22

Etats au 31/12/2023

L'A.F.C.M. continuera à remplir ses obligations en répondant à toute demande des comptables et régisseurs disposant encore d'un fonds de réserve non prescrit.

Les adhérents à la nouvelle offre

À la suite de la mise en place de la responsabilité des Gestionnaires Publics (R.G.P.) l'A.F.C.M. a proposé le cautionnement optionnel de l'amende, c'est-à-dire une avance remboursable selon un échéancier déterminé et divers services rattachés.

Pour mettre en œuvre ce nouveau produit, je rappelle que nous avons organisé une AGE, le 17 novembre 2022, qui a voté à l'unanimité pour ce projet en adoptant une annexe des Statuts. Nous avons notamment fait le choix d'une cotisation attractive annuelle de 15 € à 90 € selon le poste occupé et la rémunération, le montant de ces cotisations est maintenu en 2024.

Les résultats de l'exercice 2023 sont très encourageants mais nous devons poursuivre nos efforts de conviction notamment auprès des Gestionnaires Publics Ordonnateurs.

6.545 Gestionnaires Publics, Comptables, Ordonnateurs et Régisseurs, ont souscrit à notre offre pour un montant de cotisation de **213.555 €** soit **177.160 €** en déduisant la ristourne accordée aux adhérents de l'A.M.F. notre partenaire. La répartition géographique

et administrative de nos adhérents est proche de celle connue précédemment avec la R.P.P.

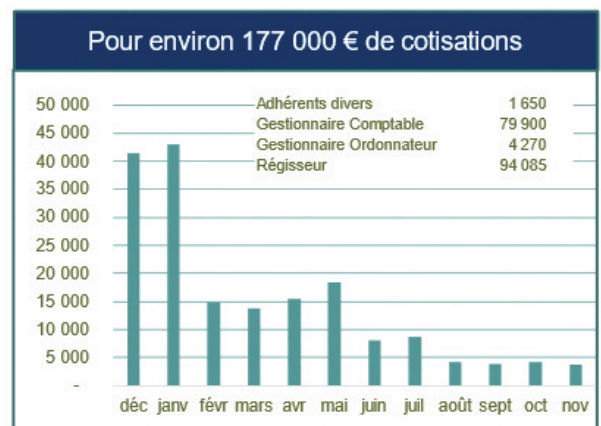
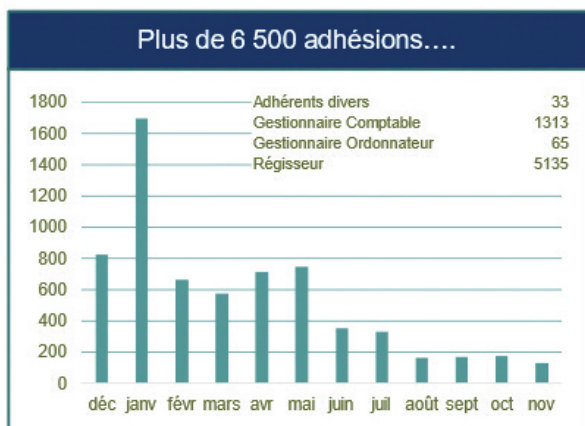
En 2024, plus de **4.500** Gestionnaires Publics ont déjà renouvelé leur adhésion.

Nous souhaitons étoffer notre offre en proposant aux collectivités et organismes publics un contrat groupe offrant à l'ensemble des Gestionnaires Publics de l'entité concernée l'avance remboursable en cas d'amende. Une adaptation de l'annexe des Statuts vous sera proposée lors du vote des résolutions.

Pour faire connaître notre offre à nos adhérents et partenaires, une importante campagne de communication a été mise en place par l'envoi de nombreux courriels. Nous avons notamment conçu et envoyé plusieurs lettres d'information sur la mise en place de la R.G.P., les premières mises en cause et l'actualité de l'A.F.C.M.. Je tiens ici à remercier particulièrement notre rapporteur général, Franck LEVEQUE, pour son investissement.

Épaulé par notre consultant M. MOUTARD que je tiens également à remercier pour son accompagnement et son investissement constant au service de l'A.F.C.M., de nombreux travaux ont été lancés avec nos partenaires informatiques qui ont permis que cette offre soit effectivement opérationnelle le 1^{er} janvier 2023 et renouvelée en 2024.

Chiffres clés offre 2023



- Une cotisation moyenne de 28 €
- 26 % des adhérents indiquent être assurés à l'AMF

De même un important effort a été réalisé pour réduire progressivement les coûts de nos supports informatiques.

Le Comité de Direction a été informé régulièrement de l'avancée des projets et des indicateurs ont été fournis. Le budget informatique 2023, d'un montant de 486 K€, en baisse de plus de 90 K€ par rapport à 2022, est aligné avec les ratios du marché calculé en fonction du chiffre d'affaires (Ratio A.F.C.M. : 15 % : ratio marché entre 5 et 15 %).

Le budget 2024 est présenté en forte diminution par rapport à 2022 et 2023 (325.000 € soit un ratio de 10 %). Il doit accompagner la montée en puissance de l'offre 2024 que nous souhaitons proposer aux Gestionnaires Publics Ordonnateurs des administrations, établissements publics et collectivités locales. Il convient aussi de poursuivre la réorganisation de notre activité.

Le contrôle interne dont la supervision est réalisée par Jean-Michel PUGNIÈRE, le trésorier adjoint, est

Principaux travaux réalisés en 2023



- Conception et diffusion des lettres d'information
 - 5 envois, dont une lettre spéciale « Assemblée Générale »



- Des campagnes commerciales
 - Conception d'une brochure personnalisable
 - À destination des Comptables et des Régisseurs
 - A destination des Ordonnateurs (Education Nationale et Collectivités Locales)
 - Utilisation des listes des Supérieurs Hiérarchiques de l'AFCM
 - Utilisation de la liste des 30 000 mairies
 - Participation à l'AG de l'ACCP



assuré par la Direction sur la base d'un plan annuel de contrôle interne discuté, analysé et arrêté par le Bureau et le Comité de Direction. Ce contrôle interne mis en place il y a maintenant quelques années est sur son rythme de croisière et ne fait pas apparaître, jusqu'à ce jour, de dysfonctionnement majeur malgré les bouleversements de l'année 2023.

Enfin le partenariat historique avec l'A.M.F. a été renforcé par la signature d'une convention de partenariat en septembre 2023 entre nos deux entités et une intégration plus forte entre nos deux propositions qui se complètent, au service et pour une meilleure protection des Gestionnaires Publics.

L'A.F.C.M. a obtenu en mars 2024 son immatriculation à l'ORIAS ce qui lui permet de devenir mandataire d'assurance pour le compte de l'A.M.F.. Ainsi, à partir du second semestre, l'A.F.C.M. sera en mesure de proposer une protection complète aux Gestionnaires Publics incluant dans son offre les produits développés par l'A.M.F.

Gestion de l'immobilier

Patrick D'ANGELO, notre premier Vice-Président chargé de l'immobilier, détaillera cette importante activité pour l'A.F.C.M., puisque vous le savez nous continuons à gérer sans intermédiaire notre patrimoine.

Nous gérons 413 logements qui se situent au siège avenue Marceau, rue de la Lune à Paris, à Montmorency, à Soisy-sous-Montmorency et à Courbevoie. Le total des loyers encaissés est de 3.104.910 € en 2023 soit un montant en hausse de 2,47 % par rapport à 2022 et il représente l'essentiel de nos recettes d'exploitation.

Nous continuons par ailleurs à pratiquer des loyers très en dessous du prix du marché, sociaux à Soisy-sous-Montmorency, tout en entretenant de manière optimale l'ensemble de nos immeubles.

Les résultats de l'immobilier présentent un excédent de 510.873 € euros pour 2023 ce qui est proche des moyennes constatées les années précédentes à l'exception de l'année 2021 impactée par les importants travaux de ravalement et d'isolation à Montmorency. Le secteur immobilier reste largement excédentaire.

Les provisions disponibles sont en hausse pour un montant de 750.000 € nous permettant de préparer les prochains travaux programmés sur nos différents sites, qui seront détaillés par Patrick D'ANGELO.

La gestion financière et comptable

Notre trésorier, Laurent ROSE-HANO, donnera le détail des comptes avant le rapport de notre commission de contrôle qui a remplacé les Commissaires aux Comptes comme indiqué précédemment.

Le résultat de l'exercice est excédentaire de 474.690 € essentiellement en raison des opérations d'ordre qui seront détaillées par le trésorier.

Un important travail a été réalisé par Laurent ROSE-HANO pour suivre au plus près de notre trésorerie impactée par les remboursements de fonds de réserve. Je tiens à le remercier pour son investissement ainsi que celui des salariés du service comptable de l'Association.

Notre endettement de 1.498.753 € millions d'euros est en baisse par rapport à 2022. Nous n'avons pas souscrit de nouveaux prêts cette année. À noter que deux prêts viennent à échéance en 2024.

La valorisation de notre portefeuille au 31 décembre 2023 s'élève au total à 2.310.996 € en valeur boursière contre 5.993.277 € en 2022. Le portefeuille est en forte baisse en raison des ventes opérées pour couvrir le remboursement du fonds de réserve de nos adhérents.

En le rapprochant de la valeur de souscription nous avons une moins-value latente de 6,31 % contre une plus-value latente 1,19 % au 31 décembre 2022.

Il sera présenté plus en détail par notre Vice-Président Christian DASNIÈRES-DE-VEIGY qui en a la responsabilité.

Les œuvres sociales

En raison du contexte de la fin de la R.P.P. nous avons décidé de mettre fin aux subventions scolaires et nous avons réduit notre participation à la Fondation de l'Avenir en maintenant néanmoins une subvention de 5.000 € pour les frais de fonctionnement de la structure. Nous restons attachés aux travaux de la Fondation et une intervention aura lieu en fin d'Assemblée Générale sur son activité.

Les services annexes de notre nouvelle offre ont maintenu la possibilité d'obtenir des prêts à des conditions avantageuses pour nos adhérents et néo-retraités.

Six prêts ont été accordés pour un montant total de 25.000 €.

Je vous remercie de votre attention et je suis à votre écoute si vous avez des questions.

La parole est maintenant à Laurent ROSE-HANO qui va vous présenter les comptes 2023 de l'Association.



COMPTE DE RÉSULTAT

La présentation du compte de résultat distingue les opérations d'ordre des opérations réelles. Ces dernières sont divisées en deux catégories : les opérations courantes et les opérations liées à la restructuration financière de l'A.F.C.M.

LE CHIFFRE D'AFFAIRES

Les produits des cotisations s'érodaient régulièrement jusqu'en 2022. Composant un quart du chiffre d'affaires, cette baisse emportait une diminution du chiffre d'affaires bien que les produits immobiliers progressassent en moyenne de **2 %** par an.

En 2023, la suppression législative de l'obligation faite aux Comptables et Régisseurs de présenter une garantie financière a bouleversé le modèle économique de l'A.F.C.M.

Les produits des cotisations sur la compétence initiale de l'A.F.C.M. ont disparu (- **99,1 %**).

Bien que la nouvelle offre (cotisation R.G.P.) rencontre son public, le produit généré ne représente que **15 %** des recettes des cotisations antérieures. Le CA a diminué d'un quart (- **1,2 M2 €**).

L'essentiel (**95 %**) des recettes de l'A.F.C.M. est désormais issu de son activité immobilière. Celle-ci suit une pente ascendante régulière de **2 %** par an.

LA VALEUR AJOUTEE

Les charge courantes (fournitures + services extérieurs) ont diminué de **855 k€** ce qui a permis d'absorber les deux tiers de la baisse du CA. Cette réduction a porté essentiellement sur les travaux d'entretien importants.

LA VALEUR AJOUTEE

C'est pourquoi la Valeur Ajoutée ne baisse que de 200 k€.

L'INSUFFISANCE BRUTE D'EXPLOITATION

L'insuffisance brute d'exploitation issue des opérations courantes ne progresse que de **15 %** (- **480 k€** en

2023 / - **553 k€** en 2023) malgré la hausse des impôts et grâce à la réduction de la masse salariale. Cette réduction a un coût en 2023 de **325 k€**.

Ainsi, toutes charges additionnées, 2023 présente une Insuffisance brute d'exploitation de - **878 k€**.

LE RÉSULTAT EXPLOITATION RÉEL

Hors opérations d'adaptation financière, le résultat d'exploitation réel de 2023 (- **712 k€**) est de même ordre de grandeur que celui de 2022 (- **682 k€**) en raison de la diminution des autres charges.

Le résultat d'exploitation réel, toutes charges confondues, se situe à **1.037 k€**. Ainsi, le coût du changement de modèle économique représente le tiers de la perte d'exploitation réelle.

Les provisions pour charges et charges récupérables ne sont présentées dans le graphique que pour leur solde.

LE RÉSULTAT FINANCIER RÉEL

Par la cession des parts de la S.C.I. de Franconville en 2021, puis la cession de la moitié du portefeuille en 2023, l'A.F.C.M. a supprimé l'essentiel de ses ressources financières réelles. Les recettes financières de 2023 se sont élevées à **141 k€**, dans le même ordre de grandeur qu'en 2022.

Le coût de l'endettement de l'A.F.C.M. a été divisé par 4 depuis 2018. En 2023, cette charge ne pèse que **0,5 %** de son chiffre d'affaires.

L'adaptation du modèle économique de l'A.F.C.M. a eu des effets majeurs sur le résultat financier par :

- Le versement de **632 k€** d'intérêts sur Fonds de réserve, soit dix fois plus que le niveau des années précédentes ;
- Des plus-values financières de **360 k€** réalisés sur la vente du portefeuille.

Celles-ci ont financé **57 %** de la charge exceptionnelle d'intérêts sur F.D.R. Cette charge emporte le résultat financier qui est négatif, tous éléments intégrés, de **149 k€**.

RÉSULTAT EXCEPTIONNEL RÉEL

Le changement de modèle économique a généré une recette exceptionnelle de **277 k€** issue des cotisations nettes non acquises inférieures à **15 €**, non remboursées.

LE SOLDE RÉEL

Le résultat réel des opérations courantes, bien que demeurant négatif, s'améliore. Il progresse de **12 %** : - **718 k€** en 2022, - **635 k€** en 2023.

Le coût de l'adaptation économique au nouveau modèle s'élève à **320 k€** :

+ **277 k€** de recettes exceptionnelles issues des cotisations nettes non acquises inférieures à **15 €** non remboursées ;

+ **360 k€** de plus-value sur les cessions d'actifs financiers ;

- **324 k€** de coût de réduction de la masse salariale ;

- **637 k€** d'intérêts des Fonds de Réserve versés aux adhérents.

Ainsi le résultat réel de l'exercice s'établit à **955 k€**.

LE RÉSULTAT DE L'EXERCICE

Le résultat réel négatif de **955 k€** est financé par le solde positif en fonctionnement des opérations d'ordre de **1.430 k€**. Ce solde est positif grâce au résultat exceptionnel de **1.681 k€** issu de la réintégration des Fonds de Réserve et intérêts courus prescrits.

Le résultat de l'exercice se situe ainsi à **475 k€** alors qu'il était négatif de **339 k€** en 2022.

INVESTISSEMENTS

- LES EMPLOIS RÉELS

Les emplois ont doublé en 2023 en raison du niveau exceptionnel des remboursements de Fonds de Réserve (2 millions d'euros).

Les Fonds de Réserve inscrits au bilan de clôture 2023 s'élèvent à **2.500 k€** dont **500 k€** sont prescrits.

Le remboursement du capital de la dette représente 15 % des emplois. L'endettement de clôture 2023 de l'A.F.C.M. s'élève à **1.500 k€** soit une durée résiduelle de trois ans.

L'investissement immobilier se maintient autour de **550 k€** en moyenne annuelle soit **3 %** de la valeur comptable brute du patrimoine de l'A.F.C.M. (20 millions d'euros).

En 2023, l'A.F.C.M. a accordé **25 k€** et a encaissé **25 k€** de remboursement de prêts. Le stock de prêt restant à encaisser s'élève à **68 k€**.

L'A.F.C.M. a également versé **28 k€** de caution et s'est vu remboursé à hauteur de **38 k€**. Le stock de caution restant à recouvrer s'élève à **964 k€**.

- L'AUTOFINANCEMENT

Le solde des opérations d'ordre représente un emploi d'investissement de **1.449 k€** qui consomme le résultat de **475 k€** pour former un autofinancement négatif de **975 k€**.

Le niveau élevé des Fonds de réserve et majoration prescrits résulte de leur sortie comptable massive en raison du changement de modèle économique de l'A.F.C.M.

- LA VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT

Après avoir consommé l'intégralité de son fonds de roulement en 2022, l'A.F.C.M. le reconstitue en 2023 (+ **464 k€**) grâce à une variation positive de **784 k€**.

En 2023, les travaux (**625 k€**) ont été intégralement financés par la cession du droit de commercialité (**1.045 k€**).

Les cessions massives d'actifs financiers (4 millions d'euros) ont permis de financer le remboursement des Fonds de Réserve (2 millions d'euros) et le capital de la dette. Le solde de cessions non employé permet à l'A.F.C.M. de retrouver un équilibre financier.

L'activité de prêt n'a pas d'impact sur le fonds de roulement en 2023.

BILAN

- LE HAUT DE BILAN

ACTIF

Les deux tiers du portefeuille et les participations dans la S.C.I. des Grands Champs ont été cédés.

Ce patrimoine était affecté au remboursement des Fonds de Réserve.

PASSIF

L'intégration du droit de commercialité crée une dotation.

Les réserves ont absorbé le déficit de 2022.

Les Fonds de Réserve des adhérents et leurs majorations ont été réduits de moitié (- **4.341 k€**) :

- **2.766 k€** ont été reversés aux adhérents.

- **1.575 k€** de Fonds de Roulement et majoration prescrits ont été comptabilisés en produit exceptionnel d'ordre.

- LE FONDS DE ROULEMENT

Le financement stable excédant la valeur comptable des emplois, l'A.F.C.M. retrouve un équilibre financier.

L'insuffisance en Fonds de Roulement de 2022 (- **318 k€**) a été résorbée. L'A.F.C.M. dispose d'un Fonds de Roulement de **464 k€**.

- LE CIRCULANT

En 2023 : l'A.F.C.M. a réduit ses dettes d'exploitation de **963 k€** :

Dettes fournisseurs : - **485 k€**

Dettes fiscales et sociales : - **25 k€**

Dettes adhérents : - **312 k€** (pour l'essentiel comptabilisées en produit exceptionnel).

- LE BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT D'EXPLOITATION

Les créances nettes d'exploitation ont diminué de **42 k€** et les dettes se sont réduites de **921 k€**.

En conséquence la ressource en fonds de roulement d'exploitation de 2022 (**923 k€**) a été réduite de **95 %** (en 2023).

- LE BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT HORS EXPLOITATION

Les produits constatés d'avance sont essentiellement constitués des avances sur subvention encaissées

avant la mise à disposition de logement aux subventionneurs.

Le Besoin en Fonds de Roulement Hors Exploitation 2023 conserve un niveau équivalent à celui de 2022.

- LA TRÉSORERIE

La trésorerie de clôture de l'exercice 2023 est issue pour les trois quarts du fonds de roulement et pour un quart d'une ressource en fonds de roulement provenant essentiellement des produits constatés d'avance (conventions logements).

Le Président remercie Laurent ROSE-HANO pour son exposé sur les comptes, la parole est ensuite donnée à Christian DASNIERE-DE-VEIGY pour la partie portefeuille.



Monsieur le Président,
chers Amis,

Je vous propose d'examiner la situation du portefeuille au 31 décembre 2023.

Les résultats 2023 du portefeuille :

Ces résultats ont été fortement impactés cette année par la contraction du portefeuille au fur et à mesure des cessions de valeurs opérées pour financer des

charges exceptionnelles inhérentes à la réforme de la Responsabilité des Gestionnaires Publics. En effet, la mise en œuvre de cette réforme a notamment imposé le remboursement des excédents de cotisations et des fonds de réserve aux adhérents, conformément aux statuts de l'Association, ainsi que le versement aux personnels licenciés de leurs indemnités de départ.

Avec **88.293 €** de revenus en 2023 contre **127.419 €** en 2022, soit - **30,71 %**, ces revenus apparaissent par conséquent en net recul, contrairement aux années précédentes. Il s'agit néanmoins de bons résultats que nos valeurs ont permis d'engranger, contribuant à l'autofinancement par notre Association d'une part conséquente de ses investissements et notamment des travaux d'entretien de ses biens immobiliers.

L'Association détient encore essentiellement des produits de rendements constitués de valeurs mobilières de placement, principalement des obligations d'entreprises, qui procurent des taux bien moins rémunérateurs que par le passé.

Evolution des produits financiers

Années	Revenus des titres	%
2020	104.291	
2021	122.558	17,52
2022	127.419	3,97
2023	88.293	- 30,71

Situation générale du portefeuille Titres immobilisés financiers

	2023	2022
VALEUR DE SOUSCRIPTION		
Fonds de réserve	1.834.501 €	5.368.258 €
Fonds libres	632.233 €	554.718 €
TOTAL	2.466.734 €	5.922.976 €
VALEUR BOURSIÈRE		
Fonds de réserve	1.676.852 €	5.438.559 €
Fonds libres	634.144 €	554.718 €
TOTAL	2.310.996 €	5.993.277 €
Valeur boursière/ valeur souscr.	- 6,31 %	1,19 %

La valorisation de notre portefeuille, déterminée sur la base de sa valeur boursière, s'élève au total à **2.310.996 €** à l'issue de l'année 2023, contre **5.993.277 €** en 2022, soit - **61,44 %**. Le montant du portefeuille apparaît ainsi en recul très marqué du fait des cessions de valeurs.

En observant cependant exclusivement les valeurs encore détenues au 31 décembre 2023, sans les parts sociales acquises en cours d'année, la comparaison à périmètre constant montre que la valeur des produits restants évolue positivement puisqu'elle progresse de **19.280 €**, soit + **1,2 %**.

Le portefeuille se décompose par nature de fonds de la manière suivante :

Fonds de Réserve : 1.676.852 € comprenant :

- des titres immobilisés (dont actions) pour **320.891 €** ;
- des obligations pour **1.355.961 €** ;

Deux catégories de placements subsistent dans les fonds de réserve de l'Association en fin d'année 2023, les fonds communs de placements ayant tous été cédés. Le montant total des cessions d'obligations s'est avéré être légèrement plus élevé que celui des titres immobilisés, mais en proportion de leurs poids respectifs, ce sont ces derniers qui ont davantage été impactés par les cessions. L'observation exclusive des produits encore détenus au 31 décembre 2023 montre que les obligations ont enregistré cette année une hausse de leur valeur, alors que les titres immobilisés ont reculé, toutefois de façon moins prononcée, l'évolution d'ensemble pouvant par conséquent être qualifiée de positive.

Quant aux marchés financiers, ils ont connu en 2023 une reprise significative après une année 2022 marquée par l'envolée de l'inflation, par les mesures des banques centrales visant à tenter de la juguler, ainsi que par les performances très négatives tant des actions que des obligations. Le bilan 2023 n'en demeure pas moins contrasté.

En effet, une nouvelle crise du secteur bancaire est survenue au cours du premier trimestre, les banques régionales américaines ayant été sérieusement fragilisées suite à des retraits massifs de dépôts par leurs clients, inquiets notamment des conséquences sur les résultats de la hausse des taux de la banque centrale américaine. Il en a résulté la faillite de la Silicon Valley Bank, le rachat d'urgence du Crédit Suisse par USB et une baisse significative de 12 % pour la Société Générale. Cette période a aussi été marquée par un recul du CAC 40 sous les 6.900 points.

Les tensions géopolitiques se sont par ailleurs accrues du fait de la poursuite de la guerre entre la Russie et l'Ukraine, du déclenchement du conflit entre Israël et le Hamas, ainsi que des attaques répétées des Houthis au Yémen contre les navires en mer rouge. De nouvelles pressions à la hausse sont apparues sur le prix du pétrole, qui a atteint le seuil des 100 dollars le baril, ainsi que sur le coût du fret maritime.

Les banques centrales ont dans un premier temps maintenu leurs politiques de resserrement monétaire dans un contexte de ralentissement de la croissance mondiale, avant de décider à partir de l'été de stabiliser leurs taux directeurs (de l'ordre de 5,50 % pour la banque centrale américaine, 4,5 % en septembre pour la banque centrale européenne et 4 % pour le taux de dépôt, soit le taux le plus haut depuis l'introduction de l'euro).

Les actions ont ensuite progressé (+ 16,5 % pour le CAC 40 qui a fini l'année à 7.543 points, soit sa 3^e meilleure performance de ces 10 dernières années ; + 15,8 % pour les actions Europe ; + 21,4 % pour les actions US), dans le sillage des obligations dont les rendements se sont sensiblement améliorés (+ 4,7 % au global ; + 3,5 % pour l'OAT française de maturité 10 ans ; + 7 % pour les Etats euro ; + 5 % pour le Trésor américain). L'action Total Energie a enregistré son plus haut niveau historique. Les performances boursières ont été nettement influencées par la réussite des valeurs technologiques américaines, dopées par l'intelligence artificielle. L'action Orpea s'est au contraire effondrée suite à la révélation des mauvais traitements subis par ses pensionnaires, ainsi que l'action Worldline suite à la dégradation de ses résultats amplifiée par une panne des solutions de paiement qu'elle commercialise.

Fonds Libres : 634.144 € comprenant :

- Un livret ASSOCIATIS pour 1.711 €.
- Un O.P.C. OSTRUM pour 632.433 €.

La clôture des livrets Institutionnel et Institutionnel+ a été suivie de l'ouverture de l'O.P.C. Ostrum, basé sur des Sicav monétaires aux perspectives de gains légèrement plus avantageuses. Les fonds libres restent toutefois faiblement rémunérés mais offrent une totale disponibilité permettant d'ajuster notre trésorerie. Ils ont pour l'essentiel en 2023 permis de financer, outre les dépenses exceptionnelles précitées consécutives à la réforme de la

R.G.P., les divers travaux réalisés dans les immeubles de l'Association et les taxes foncières afférentes à ces derniers.

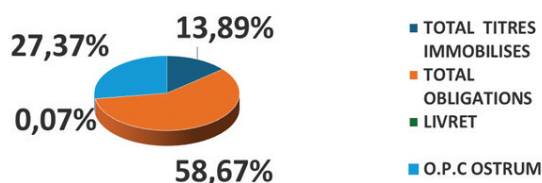
En rapprochant la valorisation globale du portefeuille de la valeur de souscription des placements, notre Association enregistre une moins-value latente de - 6,31 % en 2023 contre + 1,19 % en 2022. Son origine tient dans la stratégie adoptée en matière de cession des placements financiers et plus précisément dans le choix opéré de céder en priorité les produits présentant des plus-values latentes et non sujet à nantissement. Le total de ces plus-values ainsi réalisées en 2023 s'est élevé à 307.007 €. Les valeurs conservées ont par conséquent été principalement celles qui présentaient des moins-values latentes, en espérant que leur situation s'améliore dans l'avenir.

Au total, la répartition par nature de produits des différentes composantes du portefeuille est la suivante : des titres immobilisés, dont des actions, pour 13,89 %, des obligations à hauteur de 58,67 %, un livret Associatis pour 0,07 % et un O.P.C. Ostrum à hauteur de 27,37 % du portefeuille total. Le portefeuille de l'Association demeure ainsi diversifié et sécurisé afin de limiter son exposition aux aléas boursiers.

Désignation des valeurs	Situation au 31 décembre 2023	
	%	Valeurs
Total titres immobilisés	13,89	320.891,00
Total obligations	58,67	1.355.960,84
Livret Associatis	0,07	1.710,96
O.P.C. OSTRUM	27,37	632.433,30
TOTAL GÉNÉRAL	100,00	2.310.996,10

La direction de l'A.F.C.M. recherche les meilleurs placements proposés par nos banquiers ; les arbitrages sont ensuite réalisés mensuellement en bureau et partagés avec le comité de direction chaque trimestre. Dans le contexte particulier des dépenses exceptionnelles induites par la R.G.P., nous avons pour rappel essentiellement procédé en 2023 à des cessions de produits (intégralité des fonds communs de placements, plusieurs obligations, une action, ainsi que des parts sociales du crédit coopératif, cessions toutefois compensées pour ces dernières par l'acquisition de parts similaires).

Merci pour votre attention.



Le président remercie Christian DASNIÈRE-DE-VEIGY pour ce point très précis sur le portefeuille et aussi sur l'actualité financière, il demande s'il y a des observations, des questions.

Il propose de passer au point suivant traité par Patrick D'ANGELO s'agissant de l'immobilier.



Cher Président, chers Amis,

Conformément à nos statuts, je vais vous présenter, comme chaque année, les travaux réalisés au cours de l'année 2023, et les projets envisagés pour l'année 2024.

Pour agrémenter cette présentation, vous aurez, comme tous les ans, quelques diapositives de notre patrimoine immobilier.

I. Travaux réalisés en 2023

Immeuble du Siège (75)

Comme je vous le disais l'année dernière, la numérisation de notre activité, couplée avec le télétravail nous a permis de réorganiser nos services et de réduire l'emprise des bureaux. En 2022, les bureaux du second étage ont été rénovés et le troisième étage libéré pour la création de trois nouveaux logements.

Je vous rappelle que le changement d'usage de bureau en logement donne droit à commercialité. Les acteurs immobiliers souhaitant faire le contraire, c'est-à-dire transformer des logements en bureau, peuvent acquérir des droits de commercialité pour réaliser leur projet. Les droits de commercialité obtenus auprès de la société ICADE pour un montant de **1.041.480 €** ont permis de financer la totalité de nos travaux.

Les travaux ont eu lieu à partir de février 2023 et quelques imprévus ont retardé le chantier.

Cependant deux logements ont été livrés fin août et le troisième en octobre après un dégât des eaux intervenu inopinément.

Le résultat est à la hauteur de nos espérances comme vous pouvez le constater sur les diapos projetées.

Au total, **647.005 €** ont été dépensés sur l'immeuble du siège, pour un budget prévisionnel de **605.000 €**, le dépassement provient de travaux supplémentaires acceptés au fil du chantier de création des trois logements.



Résidence rue de la Lune (75)

Nous avons procédé au ravalement de la façade rue Notre-Dame-de-Bonne-Nouvelle qui était détériorée pour un montant de **77.672 €**. Les travaux ont été achevés en juin 2023 comme vous pouvez le constater sur les diapos projetées.

L'actualité de cette résidence est le classement D.P.E. de certains logements en F ou G alors que quelques années auparavant le classement était D. La réglementation nous oblige à procéder à d'importants travaux d'isolation thermique pour permettre la poursuite des locations les prochaines années.



Nous avons donc fait établir plusieurs diagnostics thermiques assortis de préconisations de travaux notamment avec notre partenaire des travaux à Montmorency C.D.C. Habitat. Selon la classe visée (E ou D), le montant des travaux varie de **350.000 €** à **1.200.000 €** qu'il convient de financer.

Une réflexion a été engagée par le bureau sur le devenir de cet immeuble qui, de part son excellent emplacement à Paris, suscite l'intérêt d'acheteurs potentiels.

Une évaluation de la valeur du bien a été menée par un cabinet spécialisé tenant compte des spécificités de cet immeuble. Le bureau et le Comité de Direction ont décidé de céder l'immeuble pour bénéficier de cette opportunité et réaliser une plus-value.

Au total, **111.543 €** ont été dépensés sur cette résidence, pour un budget prévisionnel de **130.000 €**.

Résidence de Soisy-sous-Montmorency (95)

Les travaux ont été peu nombreux dans cette résidence rénovée récemment.

- Les portes d'entrée de chaque tour ont été remplacées pour renforcer la sécurisation des immeubles.
- Nous avons également poursuivi les travaux de rénovation des appartements libres par les ouvriers de l'A.F.C.M. et divers prestataires pour un montant cumulé de **20.722 €** de peinture et **67.257 €** de plomberie et d'électricité.

Au total, **210.118 €** ont été dépensés, pour un budget prévisionnel de **245.000 €**.

Résidence de Montmorency (95)

Pour cette résidence également, les travaux ont été peu nombreux à la suite de l'importante rénovation réalisée en 2021 et 2022.

- Des travaux d'entretien de nos ascenseurs ont été réalisés ; nous avons notamment rénové les sols de 5 cabines et remplacé divers matériels lourds sur deux appareils pour un montant de **26.990 €**.
- Nous avons également remplacé un portillon d'accès à la résidence pour améliorer la sécurisation des immeubles.
- Un affaissement d'un parking extérieur a été constaté, sans doute lié à la rupture d'une canalisation. Il a fallu réparer au plus vite mais nous avons pu interroger plusieurs entreprises et opter pour le moins-disant qui a donné satisfaction (Entreprise Soci **20.220 €**).

À noter comme à Soisy, l'effort constant de rénovation des appartements libres qui entraîne des dépenses significatives (**128.120 €** de peinture et **90.982 €** de plomberie et d'électricité). Ces travaux sont réalisés par les ouvriers de l'A.F.C.M. et les entreprises dédiées pour un montant cumulé de **219.101 €**.

Au total, **471.661 €** ont été dépensés, pour un budget prévisionnel de **525.000 €**.

Résidence de Courbevoie (92)

- Nous n'avons pas réalisé de dépenses significatives dans cette résidence.
- Un logement du contingent MASFiP a été libéré et rénové par les équipes de l'Association et les entreprises dédiées.

Au total, **16.103 €** ont été dépensés, pour un budget prévisionnel de **20.000 €**.

Le tableau projeté récapitule les travaux réalisés en 2023 et leur financement par le budget d'exploitation et la reprise sur les provisions. Nous avons dépensé en budget de fonctionnement **711.751 €** sur **730.000 €** prévu au budget prévisionnel, l'ajustement étant obtenu par la reprise sur provisions.

FINANCEMENT Provisions	COÛT ESTIMÉ mars 2023	Dépenses réalisées 31/12/23	COMMENTAIRE
Travaux souhaités			
Siège	65.000	75.903	Inv. déduit
Lune	110.000	107.853	Inv. déduit (élec. appts)
Courbevoie	10.000	11.576	Inv. déduit (élec. appts)
Montmorency	390.000	373.558	Inv. déduit (élec. appts)
Soisy-sous-Montmorency	155.000	142.860	Inv. déduit (élec. appts)
TOTAL	730.000	711.751	
Financement budget exploitation			
Siège	30.000		Budget prévisionnel 2023
Lune	132.000		Budget prévisionnel 2023
Courbevoie	10.000		Budget prévisionnel 2023
Montmorency	950.000		Budget prévisionnel 2023
Soisy-sous-Montmorency	162.000		Budget prévisionnel 2023
TOTAL	1.284.000		
Provisions au 31 décembre 2022			
Siège	0		
Lune	130.000		
Courbevoie	0		
Montmorency	142.000		
Soisy-sous-Montmorency	118.000		
TOTAL	390.000		

Et en investissement nous avons dépensé **736.381 €** sur **795.000 €** prévu au budget prévisionnel.

INVESTISSEMENT	COÛT ESTIMÉ mars 2023	Dépenses réalisées 31/12/23	COMMENTAIRE
Travaux réalisés			
Siège	540.000	569.925	
Lune	20.000	3.690	appts rénovés
Courbevoie	10.000	4.527	
Montmorency	135.000	90.982	appts rénovés
Soisy-sous-Montmorency	90.000	67.258	appts rénovés
TOTAL	795.000	736.381	

II. Projets de travaux 2024

Immeuble du Siège : au 31 décembre 2023 les provisions représentaient 100.000 €.

Des intrusions récentes ont montré la nécessité de travaux de sécurisation des accès notamment côté locataires. La centrale informatique gérant les badges d'entrée va être remplacée et des caméras posées. Des travaux de serrurerie ont également été menés en début d'année.

Un bureau du premier étage doit être rénové, les tissus des murs étant dégradés.

Une mise en valeur de nos salles de réunion est envisagée pour une mise en location possible pour certains événements d'entreprise.

Le système de communication des ascenseurs doit être également changé et mis aux normes.

Une réflexion est aussi engagée pour la création de nouvelles caves dans les locaux d'archives non utilisés.



Résidence rue de La Lune : au 31 décembre 2023 les provisions représentaient 153.000 €.

Les travaux d'isolation thermiques seraient nécessaires si l'immeuble n'était pas vendu. Des provisions ont été constituées en ce sens et le recours à l'emprunt serait nécessaire.

Résidence de Soisy-sous-Montmorency : au 31 décembre 2023 les provisions représentaient 115.000 €.

Nous prévoyons des travaux de sécurisation à la suite d'intrusions fréquentes de personnes qui stationnent dans nos parties communes. Des caméras sont en cours de pose.

Nous prévoyons également le remplacement d'un système de coulissement pour deux ascenseurs afin d'éviter un risque d'arrêt prolongé en cas de panne. De même quelques portes d'ascenseurs seront remplacées.

Nous poursuivrons aussi la rénovation des appartements libres.

En investissement, nous prévoyons sur les trois prochaines années de poursuivre les travaux de rénovation des appartements (plomberie et électricité) et de rénover l'armoire électrique de la tour 3.

Résidence de Montmorency : au 31 décembre 2023 les provisions représentaient 382.000 €.

Rénovation ascenseurs

Nous continuerons de rénover progressivement le parc d'ascenseurs par le remplacement de 6 sols de cabines, d'une porte et d'un groupe de traction selon un plan de travaux prévu avec l'entreprise OTIS. De même il convient de changer le système de communication et d'alerte des ascenseurs. La réglementation prévoit le remplacement des lignes analogiques par les G.S.M.

Travaux divers :

Comme chaque année, nous procédons à l'élagage ou l'abattage des arbres conformément aux préconisations de nos conseils.

Un chantier de sécurisation des portes des logements va être lancé par la pose de serrures trois points. En effet

nous avons subi quelques cambriolages et ces portes sont d'origine depuis la construction des bâtiments (1968/1971). Ce chantier sera étalé sur deux ans. Les serrures des deux premiers bâtiments seront posées avant l'été.

En investissement nous prévoyons sur les trois prochaines années de poursuivre les travaux de rénovation des appartements (plomberie et électricité).

Résidence de Courbevoie

En investissement, nous prévoyons cette année de poursuivre les travaux de rénovation des appartements (plomberie et électricité)

Tableau récapitulatif des projets de travaux immobiliers 2024 :

PROJET GROS TRAVAUX		
Récapitulation 2024		
	COÛT ESTIMÉ	COMMENTAIRE
Travaux souhaités		
Siège	85.000	
Montmorency	455.000	
Soisy-sous-Montmorency	165.000	
Courbevoie	20.000	
Lune	178.000	
TOTAL	903.000	
Financement budget exploitation		
Siège	70.000	Budget prévisionnel 2024
Montmorency	350.000	Budget prévisionnel 2024
Soisy-sous-Montmorency	150.000	Budget prévisionnel 2024
Courbevoie	15.000	Budget prévisionnel 2024
Lune	150.000	Budget prévisionnel 2024
TOTAL	735.000	
Provisions		
Siège	100.000	Au 31 décembre 2023
Montmorency	382.000	Au 31 décembre 2023
Soisy-sous-Montmorency	115.000	Au 31 décembre 2023
Courbevoie	0	Au 31 décembre 2023
Lune	153.000	Au 31 décembre 2023
TOTAL PROVISIONS	750.000	
Investissement		
	Coût	
Rénovation électricité appartements libres ou occupés	110.000	
Rénovation plomberie appartements libres ou occupés	110.000	
Ascenseur : machine de traction	25.000	
Armoire électrique PS T3	10.000	
Siège : création caves	50.000	
Lune : normes DPE	1.000.000	

Le tableau présenté récapitule les travaux envisagés pour 2024 (**903.000 €**) ; le financement est assuré par le budget prévisionnel 2024 (**735.000 €**) et les provisions dont le montant représente **750.000 €** au 31 décembre 2023.

Résidence rue des Grands-Champs, Paris 20^e

L'immeuble a été acheté avec la MASFiP par l'intermédiaire d'une S.C.I. (80/20) en juillet 2010 pour 2 millions d'euros (400.000 € pour l'A.F.C.M.).

Les parts de l'A.F.C.M. ont été vendues à la MASFiP le 16 novembre 2023 pour un montant de **490.000 €**. Il est rappelé que cet immeuble a été entièrement rénové et surélevé en 2012 et qu'un important emprunt ne permet pas la distribution de revenus avant plusieurs années. À noter que les parts détenues par l'A.F.C.M. étaient comptabilisées au bilan à hauteur de **400.000 €**.

Conclusion :

Quelques chiffres maintenant pour conclure, en complément de ceux déjà donnés dans le rapport moral du Président, montrent la bonne santé de notre secteur immobilier.

Le taux d'occupation des logements en 2023 reste excellent dans toutes nos résidences.

À Montmorency, notre résidence principale, le taux est supérieur à 98,58 % soit un des meilleurs taux observés ces dernières années.

Les autres sites sont stables à des niveaux très élevés (plus de 99 % pour la Lune, Courbevoie et le siège et près 98 % pour Soisy en raison de travaux de rénovation des logements).

Le taux de recouvrement se maintient à un bon niveau, malgré les difficultés économiques, en raison notamment de la modération des loyers pratiqués. Les provisions pour impayés sont en baisse en moyenne de 11,39 % sur l'ensemble des sites.

Je vous rappelle les trois principes qui inspirent notre démarche immobilière :

1. le respect de l'équilibre budgétaire : les chiffres démontrent que ce secteur est fortement bénéficiaire.
2. Le maintien de la qualité de notre patrimoine : les sommes consacrées aux travaux d'entretien et d'investissement sont très importantes mais cela permet d'avoir des bâtiments remarquables.
3. Le respect de notre tradition sociale : les loyers sont en effet souvent inférieurs aux autres constructions sociales (qui n'ont pas forcément le même confort).

Et nos locataires sont, pour la plupart, des agents de la Fonction Publique.

Je tiens ici à saluer le travail des équipes d'ouvriers et de gardiens qui entretiennent nos sites, ainsi que le personnel du Siège en charge de l'Immobilier.

Et enfin et surtout Luc COLAS pour l'engagement sans failles qu'il porte à sa mission.

Je vous remercie pour votre attention.

Le Président remercie Patrick d'ANGELO pour son intervention et ajoute que c'est un patrimoine bien connu par les délégués qui est très bien entretenu à la plus grande satisfaction des locataires. Il précise que dès qu'il y a un logement vacant, les équipes de l'A.F.C.M. interviennent pour effectuer les travaux nécessaires ; il ajoute également des précisions concernant les appartements de la Rue de la Lune et leur classement DPE.

Puis, il donne la parole à Lionel BOYER qui va présenter le rapport de la Commission du Contrôle Interne.

Rapport de la Commission de Contrôle Interne

par Lionel BOYER



Bonjour à tous,

La commission s'est réunie le 12 mars 2024.

Les investigations relatives à l'exercice 2023 ont porté sur :

- la justification des soldes de fin d'année des comptes de trésorerie ;
- l'examen de quelques comptes de la balance, notamment de la classe 4 ;
- l'examen des diligences effectuées sur quelques dossiers contentieux ;
- l'examen des comptes cautions et dépôt de garantie des locataires.

Les travaux de rapprochement des états de développement de soldes avec la balance, les vérifications des poursuites entreprises pour recouvrer les créances douteuses, l'examen détaillé des comptes sélectionnés et les pièces justificatives présentées n'ont pas permis de déceler d'anomalie susceptible d'entacher le résultat d'irrégularité.

La commission a eu libre accès aux comptes et aux pièces justificatives.

La commission préconise de donner quitus au trésorier pour la gestion 2023.

La commission remercie le personnel de l'A.F.C.M. de son accueil pendant ses travaux.

Le Président remercie Lionel BOYER pour ce rapport qui est précis, concis, efficace. Il présente maintenant les projets de résolution pour l'année 2024.

1. L'Assemblée Générale, après avoir entendu les commentaires du Président, du Trésorier, ainsi que le rapport de la Commission de Contrôle Interne, approuve le bilan et les comptes de l'exercice 2023 et donne quitus de leur gestion aux membres du Comité de Direction.
2. Le résultat bénéficiaire de l'exercice, soit **474.690,41 €** est affecté à la réserve de prévoyance pour un montant de **474.690,41 €** (art. 41 des Statuts).
3. En vertu de l'article 21 des Statuts, l'Assemblée Générale laisse inchangé le taux de majoration du fonds de réserve des dépôts à restituer, prévu à l'article 12 des Statuts, fixé à **2 %** par l'A.G. du 28 mai 2019.
4. En vertu de l'article 21 des Statuts, l'Assemblée Générale décide de modifier le taux d'intérêts sur remboursement des débits versés, prévu à l'article 35 des Statuts, en le fixant à **0 %** à compter du 1^{er} janvier 2025.
5. En vertu des articles 9 et 21 des Statuts, l'Assemblée Générale fixe le taux de la ristourne qui sera appliqué à la cotisation annuelle des comptables et régisseurs restant soumis au régime de la R.P.P. à compter du 1^{er} juillet 2024 à **20 %** pour les adhérents ayant entre 1 an et 4 ans d'ancienneté et à **25 %** pour les adhérents ayant 5 ans ou plus d'ancienneté.

Les cinq projets de résolutions sont votés et adoptés à l'unanimité par l'ensemble des délégués.

C'est à Franck LEVEQUE maintenant de prendre la parole pour proposer les modifications statutaires.

Proposition de modification des Statuts

par Franck LEVEQUE



Mesdames, Messieurs,

J'ai une communication et une présentation de délibération à prononcer devant vous.

S'agissant de la communication :

Je vous signale que l'A.F.C.M. vient d'être immatriculée à l'ORIAS qui est l'organisme pour le Registre unique des intermédiaires en assurance, banque et finances. L'ORIAS est une association placée sous la tutelle de la Direction Générale du Trésor et donc est chargée de procéder après vérification à l'immatriculation.

Cette immatriculation depuis le 22 mars 2024 permet ainsi à l'A.F.C.M. de renforcer son partenariat avec l'A.M.F. et notamment de pouvoir proposer les contrats de l'A.M.F. à ses adhérents.

S'agissant de la délibération :

Avant d'aller au point central de la délibération, je tiens à vous indiquer que notre corpus de texte est organisé comme suit :

- des dispositions statutaires qui sont approuvées par l'Assemblée Générale et approuvées également par le ministre ;
- une annexe aux statuts qui est approuvée seulement par l'Assemblée Générale : c'est à ce titre que lors de l'Assemblée Générale extraordinaire du 17 novembre 2022 nous avons déterminé la nouvelle offre de service ;
- un règlement d'administration intérieure approuvé par le Comité de Direction ;
- et enfin une annexe au règlement d'administration intérieure également validée par le Comité de Direction.

Aujourd'hui, je vous présente, pour vote, deux modifications de l'annexe aux statuts :

- la première porte sur l'article 1 et complète le titre de cet article en ajoutant les termes « avance remboursable ».

En effet, afin de lever toute ambiguïté, un des volets de l'offre de service porte sur l'amende infligée au gestionnaire public. Si ce dernier est adhérent à notre association, il pourra nous solliciter pour obtenir une avance remboursable d'égal montant à son amende. C'est ce que nous appelons de manière rapide et d'aspect plutôt rapide « le cautionnement de l'amende » ;

- la seconde porte sur l'article 2 et sur une offre de contrat groupe.

En effet, et en symétrie avec notre partenaire historique, l'A.M.F. propose d'ores et déjà un contrat groupe sur le champ assurantiel. Nous allons ainsi développer une nouvelle offre groupée au profit des collectivités locales, des établissements de santé, des établissements nationaux ou locaux et des caisses de Sécurité sociale. Cette offre « contrat groupe » permettra à l'organisme public de faire bénéficier à tous ses gestionnaires publics des services proposés par l'A.F.C.M.

Je vous lis donc ces deux modifications de manière exhaustive de l'annexe aux statuts :

Article 1 : *Cautionnement des amendes – avance remboursable.*

Article 2 : *Contrat groupe pour les collectivités locales, les établissements de santé, les établissements publics nationaux ou locaux, les caisses de Sécurité sociale et tout organisme public.*

La souscription au contrat groupe de l'A.F.C.M. permet à l'organisme de bénéficier pour tous ses gestionnaires publics (ordonnateurs, comptables et régisseurs) des services proposés par l'offre de l'association décrite dans la présente annexe à savoir :

- *le cautionnement de l'amende (avance remboursable sur une durée maximum de 6 ans) ;*
- *un conseil juridique de premier niveau ;*
- *des lettres d'information ;*
- *des services personnels (location de vacances, prêts).*

La durée du contrat est d'un an renouvelable, basée sur l'année civile.

Pour l'avance de l'amende ou un prêt, le bénéficiaire devra signer l'offre de financement et s'engager à rembourser l'A.F.C.M. Le règlement d'administration intérieure fixe les modalités d'application du présent article et précise les formalités à accomplir.

Je vous remercie de votre attention.

Le Président remercie Franck pour sa présentation et met aux votes les modifications statutaires qui sont adoptées à l'unanimité. Le Président remercie vivement les délégués pour leur confiance. La parole est à nouveau donnée à Laurent ROSE-HANO pour la présentation des budgets 2024.



OPÉRATIONS RÉELLES

L'exercice 2023 a produit **782 k€** de Fonds de roulement. Ce dernier s'établit à 464 k€ en clôture de l'exercice 2023.

L'A.F.C.M. prévoit de consommer **464 k€** de Fonds de roulement en 2024 soit l'intégralité du Fonds de roulement de clôture au 31 décembre 2023.

RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT

Les cotisations issues de la R.P.P. sont prévues au même niveau qu'en 2023.

Les cotisations volontaires à la nouvelle offre de cautionnement de la R.G.P. sont estimées à **180 k€** soit **10 %** de plus qu'en 2023. Les recettes sont dynamiques, cet objectif est atteignable.

Les loyers sont prévus en hausse de **2,3 %** en raison de la hausse de l'indice IRL.

Les autres recettes sont prévues à hauteur de **183 k€**.

Les provisions pour charges locatives (**1.061 k€**) sont inférieures aux charges locatives (**1.137 k€**) en raison de l'absence de comptabilisation des provisions dues par l'A.F.C.M. au titre des bâtiments qu'elle occupe. Nous essaierons de les comptabiliser tout de même en 2024.

N'ayant pas vendu l'intégralité de notre portefeuille en 2023, nous prévoyons de percevoir **50 k€** de produits financiers en 2024.

Enfin, nous devons céder **570 k€** d'actifs financiers pour financer le remboursement de **430 k€** de F.D.R. majorés de **140 k€** d'intérêts.

DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT

Les charges réelles d'entretien, services extérieurs et divers sont estimées à **1.077 k€** pour l'exercice 2024 alors que nous avons dépensé, sur ce poste, **1.511 k€** en 2023. Nous réduisons nos charges de **30 %**.

Les impôts sont en hausse de **3 %** à hauteur de **845 k€**.

Les charges de personnel sont réduites d'un quart en 2024 (**1.525 k€**) par rapport à 2023 (**2.000 k€**).

Les intérêts de la dette de **14 k€** montrent le très faible coût de l'endettement résiduel de la dette de l'A.F.C.M.

Les intérêts des Fonds de réserve remboursés sont estimés à **140 k€**.

RECETTES RÉELLES D'INVESTISSEMENT

La seule ressource externe d'investissement est constituée des apports en Fonds de réserve des adhérents des C.O.M. Cet apport est destiné à leur être restitué. Cette ressource n'est que temporaire. Elle est estimée à **4 k€** pour 2024.

Les autres ressources d'investissement prévues sont les divers remboursements dus à l'A.F.C.M. : débet (**100 k€**) et prêts (**25 k€**).

Les cautions locatives sont prévues en équilibre (**25 k€**).

DÉPENSES RÉELLES D'INVESTISSEMENT

L'A.F.C.M. prévoit de rembourser **430 k€** de Fonds de réserve à ses adhérents. Cette prévision est établie selon le rythme des demandes de remboursements enregistrées en début d'année.

Le désendettement se poursuit : aucun nouvel emprunt n'est programmé et l'annuité en capital de 2024 est de **381 k€**. L'endettement de clôture s'élèvera à **1.117 k€** soit quatre annuités.

Le volume de travaux est réduit (**204 k€**) soit le tiers de 2023. Ces travaux sont provisionnés à **50 %**. L'adaptation du modèle économique passe par une pause dans les investissements.

OPÉRATIONS D'ORDRE

LES AMORTISSEMENTS

La dotation aux amortissements prévue pour 2024 s'élève à **480 k€**. Elle finance l'annuité en capital de la dette (**381 k€**) et la fraction de travaux non provisionnée (**200 k€ - 105 k€**).

LES PROVISIONS

En 2024, nous reprendrons **105 k€** de provisions pour travaux pour financer les travaux. Nous prévoyons de doter cette provision pour **19 k€**.

La provision pour dépréciation d'actifs financiers sera reprise pour **200 k€**. Nous savons que la dotation pour 2024 s'élèvera à minima à **50 k€**.

La consommation du Fonds de roulement de l'exercice 2023 est majorée de **10 k€** en intégrant les opérations d'ordre. Cette majoration vient de la différence entre la dotation et la reprise de provision pour dépréciations d'actifs dont la contrepartie (art. 491) n'est pas budgétaire.

Le budget 2024 ne s'est pas embarrassé de cette subtilité : nous n'avons pas prévu cette opération d'ordre car elle est inférieure au seuil de signification.

LES CESSIONS D'ACTIFS

Les V.N.C. des cessions d'actifs financiers sont comptabilisées selon le produit de leur cession (**570 k€**) que nous devons réaliser pour financer les remboursements de Fonds de réserve.

Fonds de réserve : prescription et intérêts

510 k€ de Fonds de réserve majorés de **290 k€** d'intérêts soit **800 k€** sont prescrits. Nous les comptabiliserons en produits exceptionnels d'ordre.

Les intérêts versés avec les fonds de réserve remboursés sont financés par le déstockage des intérêts en cours (**140 k€**).

NON-VALEUR

L'A.F.C.M. a budgétisé **69 k€** de non-valeur.

Je termine sur un ratio que nous suivons au Bureau tous les mois, notre atterrissage financier budgétaire, ainsi que notre trésorerie et notre capacité permanente à pouvoir financer et rembourser les fonds de réserve.

Je rappelle les éléments de fin de bilan 2023, les fonds de réserve et les intérêts qui y sont associés restant à rembourser sont cumulés, comptabilisés pour environ trois millions quatre cent mille Euros se décomposant en deux parties :

- les fonds de réserve et intérêts non prescrits que nous devons rembourser bien évidemment qui sont comptabilisés pour deux millions six cent mille Euros ;
- auxquels s'ajoutent huit cent mille Euros de prescrits que nous passons en produits exceptionnels.

Donc, nous devons être en capacité en permanence de rembourser immédiatement deux millions six cent mille Euros ; nous disposons pour cela d'un portefeuille liquide, cessible immédiatement, valorisé pour un million huit cent mille Euros et nous avons une trésorerie que nous maintenons à niveau aux alentours d'un million d'Euros, soit un million + un million huit cent mille Euros = deux millions huit cent mille Euros supérieurs à deux millions six cent mille Euros ; ce ratio contente le trésorier !

Je vous remercie.

Le Président est satisfait que le Trésorier soit content. Il remercie Laurent ROSE-HANO pour cette proposition de budget 2024 sur un exercice qui est déjà bien avancé qu'il faut maintenant voter.

Il demande au préalable s'il y a des questions, des observations, des interrogations puis il propose le budget 2024 aux voix.

Le budget 2024 est adopté à l'unanimité. Le Président remercie vivement l'ensemble des Délégués.

Il passe ensuite à la séquence élection puisque tous les trois ans l'A.F.C.M. procède au renouvellement de ses instances dirigeantes ; il invite les Délégués à prendre connaissance des propositions.

ÉLECTIONS

Comme tous les trois ans, l'Assemblée Générale 2024 est l'occasion du renouvellement des instances dirigeantes de l'Association.

COMITÉ DE DIRECTION

Il est composé de **vingt et un membres**, élus pour **six ans et renouvelables par moitié tous les trois ans** (**article 22 des statuts**).

Actuellement, dix membres sont en fin de mandat.

• **Six d'entre eux sont rééligibles et sollicitent le renouvellement de leur mandat :**

- Vincent BOUILLAGUET (Groupe 1)
- Jean-Michel PUGNIERE (Groupe 1, devient Groupe 5)
- Stephan PEYROLLE (Groupe 2)
- Yannick LE BRUN (Groupe 3)
- Ghislaine BALA (Groupe 5, devient Groupe 4)
- Olivier ARNOUX (Groupe 6)

• **Quatre mandats sont laissés vacants :**

- Jean-François PAS (Groupe 1)
- Gérard CASADO (Groupe 3)
- Claude BRECHARD (Groupe 4)*
- Joëlle CASTIGLIONE (Groupe 6)

*Le siège libéré concerne le Groupe 1 après mouvements internes indiqués plus haut (BALA et PUGNIERE).

Les nouveaux candidats proposés par les différents groupes sont les suivants :

Groupe 1 : – Caroline CUIF
– Nassima ZAÏDI

Groupe 3 : – Ivan SAUVAGE

Groupe 6 : – Xavier POTOT

Onze sont encore élus pour trois ans (jusqu'en 2027) :

- Patrick D'ANGELO (**Groupe 1**)
- Sonia ROUCAUTE (**Groupe 1**)
- Laurent ROSE-HANO (**Groupe 1**)
- Lionel BOYER (**Groupe 1**)
- Marie-Thérèse ROBERT-MARTIN (**Groupe 1**)
- Jean-Gilles HOARAU (**Groupe 1**)
- Christian DASNIERES DE VEIGY (**Groupe 2**)
- Sophie BIASUTTI (**Groupe 2**)
- Franck LEVEQUE (**Groupe 4**)
- Pascal ROTHE (**Groupe 4**)
- Marc-Antoine VITTE (**Groupe 5**)

Je vous rappelle qu'une présence de six ans en tant que membre du Comité de Direction est requise pour accéder à l'honorariat (art.60, RAI).

Après en avoir délibéré, le Bureau et le Comité de Direction vous propose l'accès à l'honorariat pour les administrateurs sortants :



Jean-François PAS

Après une riche carrière au sein du réseau du Trésor Public puis de la DGFIP, Jean-François a depuis quelques temps rejoint la grande famille des retraités. Durant ses six années de mandat, Il a fait profiter le Comité de Direction de sa riche expérience professionnelle et de sa qualité d'expertise.



Gérard CASADO

Également cadre du réseau de la DGFIP, il a dignement représenté la catégorie des agents comptables au sein de notre instance dirigeante durant douze riches années avec une constante conviction et un égal esprit de convivialité. Sa carrière administrative s'est, elle également, achevée il y a peu.



Claude BRECHARD

Là aussi c'est une riche carrière administrative qui s'est achevée récemment pour une retraite bien méritée.

Claude a été un digne représentant des Directeurs du réseau de la DGFIP durant ces années passées parmi nous. Sa qualité d'analyse des différents dossiers qui se sont présentés a été particulièrement précieuse quels que soient les domaines.



Joëlle CASTIGLIONE

Pour Joëlle aussi l'heure de la retraite a sonné depuis quelques temps.

Représentant les comptables des organismes sociaux au sein de notre Comité de Direction, elle a su prendre toute sa part dans nos débats notamment sur les aspects budgétaires ou de placements financiers. Qu'elle soit remerciée du travail accompli.

par Patrick D'ANGELO, Premier Vice-Président de l'A.F.C.M.

Mesdames, Messieurs,

Je vous rappelle que les articles 21 et 24 de nos Statuts prévoient que le Président, issu du Comité de Direction et proposé par celui-ci, est élu par l'Assemblée Générale.

En ma qualité de Premier Vice-Président, j'ai le très grand plaisir de vous annoncer que le Comité de Direction a décidé à l'unanimité de vous proposer la candidature de Vincent BOUILLAGUET.

Vincent BOUILLAGUET est issu de la promotion 1986-1987 de l'Ecole Nationale du Trésor et a occupé divers postes, dont des postes comptables, sans discontinuer depuis 30 ans.

Après de nombreuses années en région parisienne, il a exercé la noble fonction de Percepteur, comme on le disait il n'y a pas si longtemps encore, plusieurs fois en milieu rural dans son Lot natal.

Il a ensuite orienté sa carrière en qualité d'Agent Comptable - Directeur Financier du C.N.R.S. Midi-Pyrénées avec le grade de Receveur-Percepteur, puis comme Agent Comptable de l'université Paul-Sabatier à Toulouse, avec le grade de Trésorier Principal, devenu Inspecteur Divisionnaire Hors Classe par la suite.

En 2020, il a réintégré le département du Lot pour assurer l'intérim d'une trésorerie, puis pour piloter les opérations immobilières dans le cadre du plan France Relance.

Membre du Comité de Direction depuis 2000 et du Bureau depuis 2003, il est actuellement Président de l'A.F.C.M. depuis 2021.

Le parcours de Vincent lui a donc permis de connaître parfaitement notre Association et d'assumer au cours de son premier mandat les lourdes conséquences de la suppression de la responsabilité personnelle et pécuniaire des comptables publics.

Il continuera, j'en suis sûr, à impulser au sein de nos instances un esprit dynamique, collégial et amical tout en prenant en considération les décisions de la 7^e Chambre de la Cour des Comptes dans notre nouvel environnement.

Par conséquent j'ai le plaisir de soumettre à l'approbation de l'Assemblée Générale la reconduction de Vincent BOUILLAGUET à la présidence de l'A.F.C.M.

Y a-t-il des votes contre ? Y a-t-il des abstentions ?

Je déclare donc Vincent BOUILLAGUET élu à l'unanimité à la présidence de l'A.F.C.M.

Intervention de M. Vincent BOUILLAGUET élu Président de l'A.F.C.M.

Je suis honoré par cette élection et ne cache pas mon émotion, c'est un moment important et j'ai une pensée pour Guylaine ASSOULINE qui n'est plus parmi nous. Son décès a collectivement touché l'ensemble des instances dirigeantes de l'A.F.C.M.

Le collectif compte beaucoup dans notre Association. Nous travaillons beaucoup, le contexte est difficile et nous essayons de trouver les meilleurs intérêts pour nos adhérents et pour cela nous nous référons à nos prédécesseurs et ce depuis 1908. Nous essayons de faire face à nos obligations et nous ferons face, je n'ai aucune inquiétude avec ça et ce n'est pas l'action du Président, c'est l'action de l'ensemble d'une équipe.

C'est la raison pour laquelle j'étais également ému quant au départ d'Hervé LE FLANCHEC car une page se tourne, mais il faut toujours garder en ligne de mire l'A.F.C.M. ; maison certes de tradition, mais également maison mère des comptables et maintenant gestionnaires publics. Beaucoup y sont attachés et pas seulement les adhérents. Je voulais passer ce message à tout le monde et vous remercier une nouvelle fois de votre confiance.

Je passe maintenant la parole à Lionel LE GALL, Président de l'A.M.F., l'Assurance Mutuelle des Fonctionnaires qui va faire une présentation de l'actualité de l'assurance.





Nouveau Comité de Direction

En partant de la gauche au premier rang : M. Yannick LE BRUN, Mme Sonia ROUCAUTE, Mme Marie-Thérèse ROBERT-MARTIN, M. Vincent BOUILLAGUET, Mme Ghislaine BALA, Mme Sophie BIASUTTI, M. Christian DASNIÈRES-DE-VEIGY, M. Laurent ROSE-HANO, M. Xavier POTOT.

Au second rang : M. Ivan SAUVAGE, M. Patrick D'ANGELO, M. Pascal ROTHÉ, Mme Nassima ZAIDI, M. Stéphan PEYROLLE, M. Jean-Gilles HOARAU, M. Jean-Michel PUGNIÈRE, M. Lionel BOYER, M. Olivier ARNOUX, M. Franck LÉVÊQUE.

Président du Conseil d'Administration de l'A.M.F.



Bonjour à toutes et à tous,

Je vous propose une petite présentation de l'A.M.F., tout d'abord comment l'A.M.F. s'est adaptée à son nouvel environnement « mode R.G.P. » ? Ce changement de modèle économique s'est traduit dans les adhésions au contrat APICO. Il s'agit de l'offre qui est proposée aux gestionnaires publics, aussi bien comptables, qu'ordonnateurs en sachant qu'au début évidemment il n'y avait que des comptables, sociétaires historiques de l'A.M.F. Nous pouvons remarquer sur la présentation projetée l'objectif fixé de 3.562 contrats au 31 décembre 2023. Nous détenions au 31 décembre 2022 4.300 contrats de comptables, nous avons estimé une certaine perte dans

notre business plan s'agissant d'un risque différent. La baisse a été légèrement plus importante que prévue, il faut dire qu'il y avait un discours ambiant qui circulait comme quoi l'assurance n'avait aucun intérêt, ce qui a pesé sur le chiffre d'affaires mais nous avons récupéré assez rapidement des contrats dès le mois de janvier. En 2024 nous avons pour objectif de faire 4.500 contrats et ça marche plutôt bien parce qu'à fin mai nous serons à 3.900 contrats.

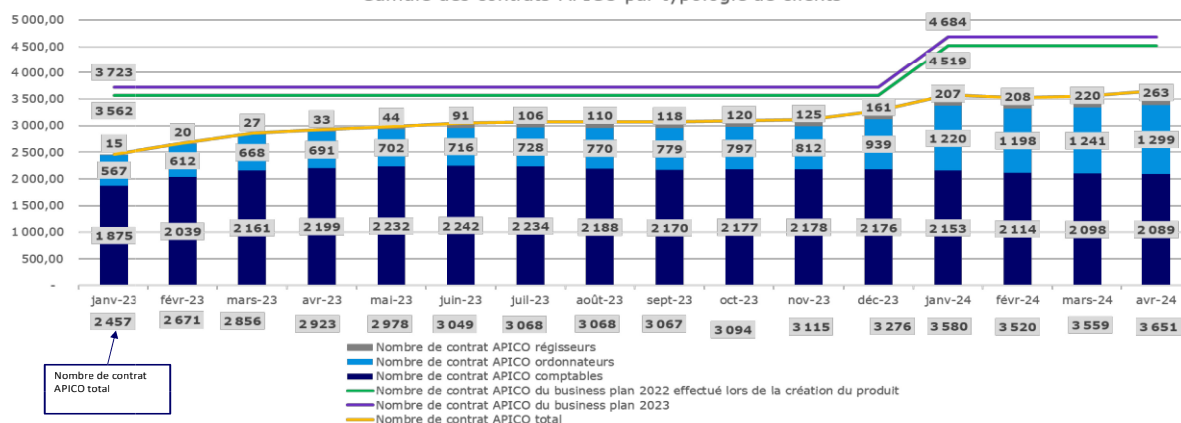
Le tableau présente également la répartition des structures, le bleu foncé correspond aux comptables, le bleu clair aux ordonnateurs et le gris aux régisseurs. Le contrat que nous proposons s'adresse aussi aux régisseurs, ce qui fait le nombre c'est l'offre groupe ; la collectivité prend le contrat pour ses collaborateurs, y compris l'élu, puisqu'il peut être mis en cause, et les régisseurs puisque le contrat couvre les déficits de caisse et couvre aussi les petits « FOVI ». Si ce contrat marche bien on pourra peut-être augmenter les garanties. Il permet en effet de régler pas mal de petits problèmes au sein de la collectivité et c'est ce qui fait son dynamisme. Nous avons de plus en plus de retours et d'adhésions surtout sur le secteur local, les E.P.N. ça commence, mais il y a une réelle inquiétude sur le secteur local.

Point 1.2.1 – Reporting mensuel

Vision à fin avril 2024 – Zoom APICO

Examen à la suite du lancement du produit - Répartition de la production par typologie de client

Cumulé des contrats APICO par typologie de clients



À présent, je vous propose une petite synthèse des affaires mettant en cause des comptables publics. Il a été dit que les comptables étaient les gagnants de la réforme. Certes les ordonnateurs sont mis en cause plus souvent que les comptables mais les comptables ne sont pas exclus de la réforme ; certains ont pu le croire au début ce qui explique les résiliations de contrats d'assurance mais ce phénomène est en train de s'inverser.

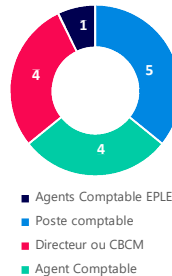
Source : syndicat FO des juridictions financières fin 2023 ; congrès FO Finances

45 affaires en cours ex CDBF dont 14 mettant en cause des comptables publics sont en cours d'instruction.

Elles concernent des comptables de tout statut.

70 affaires nouvelles

Comptables mis en cause



C'est lors d'un congrès que ces chiffres ont été donnés fin 2023 ; 45 affaires en cours ex-CDBF, 14 comptables sur 45, soit 30 % des mises en cause. Même s'il est un peu tôt pour faire des statistiques, on constate 70 affaires nouvelles, ce qui représente une montée en puissance de la Cour des Comptes. Elle s'est donnée 3 ans pour atteindre son rythme de croisière. 2023 c'était l'année de l'organisation de la Cour des Comptes ; en 2024 le premier semestre est plutôt calme puis d'un coup ça s'accélère, on verra le deuxième semestre et puis l'année 2025. Il faut savoir qu'une affaire prend à peu près 18 mois pour aboutir à une audience publique, donc évidemment si nous repartons 18 mois en arrière nous ne sommes pas tout à fait encore à l'application pleine et entière de la réforme. Il faut le temps de constituer le stock et après c'est une question de flux. Les moyens, la Cour se les donnent, les magistrats ont conscience qu'il s'agit de l'avenir de l'activité juridictionnelle de la Cour des Comptes qui est en cause.

Evoquons quelques cas maintenant et quelles infractions sont reprochées aux comptables.

Les infractions comme la faute grave ayant entraîné un préjudice financier significatif, l'avantage injustifié à autrui concernent plutôt l'ordonnateur que les comptables ; on verra le détail des cas-types tout à l'heure.



Synthèse des affaires en cours dans le cadre du régime de responsabilité des gestionnaires publics

Type d'infractions visées

En termes de métier, les types d'infractions visées font ressortir une volonté de couvrir l'ensemble du champ des infractions :

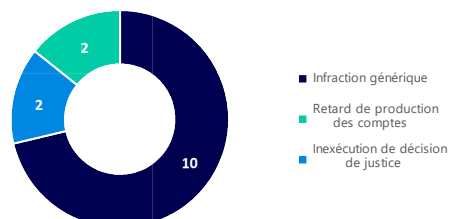
Les 14 affaires portent sur les thèmes suivants :

- Paiements non libératoires
- Paiements irréguliers au regard de la validité de la dette, l'exactitude des calculs de liquidation et la certification du service fait.
- Défaut d'alerte relative à l'émission de titres
- Irrégularités dans l'aliénation de biens de l'Etat ou d'un établissement public
- Paiement d'indemnités sans base juridique valable et manquement en matière de contrôle interne
- Absence de diligences dans le recouvrement des créances

Le magistrat instructeur peut entendre en tant que témoin des agents de tout niveau hiérarchique.

Les éléments relatifs à l'organisation du service et au contrôle interne (organigramme fonctionnel nominatif, cartographie des risques, etc.) sont demandés de même que des questionnaires sont transmis dans le cadre de l'instruction.

Type d'infractions visées



Auparavant c'est le travail du comptable et le non-respect de ses obligations qui justifiait un débet. Maintenant ces erreurs sont qualifiées de faute grave avec un risque d'amende. Il s'agit du même type d'infractions, mais la fréquence sera plus faible sachant que le comptable n'est pas seul à être mis en cause contrairement à auparavant où il n'y avait qu'un seul responsable, que le comptable ait commis lui-même l'erreur ou non. Dans le cadre de la R.G.P., c'est celui qui a commis la faute qui est mis en cause et cela dépend de la manière dont on la détermine. Ce n'est pas nécessairement le comptable, cela peut être ses collaborateurs, aujourd'hui personne n'est à l'abri. Tout agent public est susceptible d'être inquiété par la Cour des Comptes. Il peut donc y avoir moins d'affaires mais davantage de personnes mises en cause d'autant plus lorsque plusieurs comptables se sont succédé sur le poste. Finalement nous allons revenir à une sinistralité du même ordre que nous assurons auparavant, une affaire R.G.P. ayant des conséquences multiples.

Je vais vous présenter quelques dossiers sélectionnés :



Arrêt Département de l'Eure n° S 2024 0715 ; 3 mai 2024

L'affaire

Infraction : faute grave de gestion ayant entraîné un préjudice financier significatif article L131-9 du CDJF, infraction aux règles relatives à l'exécution des recettes et des dépenses ou à la gestion des biens

- Dans le cadre d'un marché de voirie, une société de travaux public s'est trouvée lésée suite à fraude aux virements (FOVI).
- 5 factures pour un montant de 791 023 € ont été payées sur un compte ouvert par le fraudeur au lieu du Factor à qui la société avait cédé sa créance.
- Le malfaiteur qui s'est fait passer pour un salarié de la société de TP a modifié les coordonnées bancaires sur les factures et à joint une attestation de changement d'affacturage.
- Condamnation : 2500 € d'amendes pour l'adjoint du payeur et 2500 € d'amendes pour le DGA finances

Irrégularités :

- le contrôle de la création d'un nouveau créancier dans le système d'information est déterminant pour la préservation des intérêts de la collectivité. Les fonctions du comptable public dans ce domaine n'exonèrent nullement l'ordonnateur de son devoir de vérifier la validité de la créance, notamment par les pièces à l'appui.

- S'agissant du comptable mandataire l'ensemble des défaillances dans le contrôle des pièces justificatives (absence de la pièce prévue à l'annexe 1 de l'article D, 1617-19 du code général des collectivités territoriales), dont il devait s'assurer de la conformité et de la pertinence spécifiquement et de manière exhaustive au vu du plan de contrôle hiérarchisé de la défense, constitue en soi une faute grave.

Ces faits revêtent une gravité certaine, à la fois parce que le paiement au bon créancier constitue une obligation fondamentale du droit de la comptabilité publique et parce qu'un paiement non libératoire cause un préjudice financier.

Préjudice financier : 800 000 € / 161 Millions budget d'investissement.

- Rappel : seuil du visa exhaustif selon le plan CHD 13 000 000 € → le préjudice financier est significatif, comme l'illustrent au demeurant les seuils retenus en matière de contrôle hiérarchisé de la dépense.

Dans cette affaire, le juge a considéré que ne pas respecter la liste des pièces justificatives est une faute grave. Faire une erreur de via peut donc être qualifié de faute grave ! Cela dépend aussi de la répétition des faits mais nous nous demandions ce qu'était une faute grave, la définition est plutôt inquiétante.

Qu'est-ce qu'un préjudice financier significatif ? C'est significatif parce que cette dépense est au contrôle exhaustif selon le plan de C.H.D. Ce n'est donc pas le préjudice de 800.000 euros sur un budget de 161 millions d'euros d'investissement.

Je suis allé à l'audience publique, le Parquet soutenait que c'était significatif au regard des dépenses de voirie du département et non du budget global afin d'augmenter le pourcentage de la perte. Pour les juges du siège c'est tout simplement significatif parce que c'était à viser. Finalement, si ça reste en l'état, le côté significatif du préjudice ne veut plus rien dire.

Voici d'autres affaires en cours :

Réquisitoire concernant le Centre hospitalier de...

L'affaire

Infraction : faute grave de gestion ayant entraîné un préjudice financier significatif article L131-9 du CDJF, infraction aux règles relatives à l'exécution des recettes et des dépenses ou à la gestion des biens

- Dans le cadre d'un marché de construction d'un centre hospitalier un paiement direct au sous-traitant a été effectué bien qu'il n'y avait aucune stipulation de paiement direct dans les pièces du marché.
- Lors de l'exécution du marché, un litige est né entre le titulaire et son sous-traitant. Le titulaire réclame à la collectivité le versement des 553 227 € qui ont été mandatés une première fois sur le compte du sous-traitant.
- Certaines avances ont été versées postérieurement au délai prévu par la loi, exposant le Centre hospitalier à s'acquitter de pénalités de retard.

Irrégularités :

- La faute est susceptible d'être considérée comme grave, compte tenu du montant élevé du marché qui aurait dû attirer l'attention pleine et entière sur ce dossier notamment pour s'assurer du caractère libératoire des paiements effectués.
- Le préjudice financier significatif pourrait être constitué dès lors que la collectivité sera amenée à s'acquitter une seconde fois d'une somme significative. De plus le Centre hospitalier se retrouve débiteur d'intérêts de retard portant sur l'absence de paiement entre les mains de son créancier.



Réquisitoire concernant la commune de ...

L'affaire

Infraction faute grave de gestion ayant entraîné un préjudice financier significatif article L131-9 du CDJF, infraction aux règles relatives à l'exécution des recettes et des dépenses ou à la gestion des biens

- Dans le cadre d'un marché à bon de commande relatif à des travaux d'aménagement d'infrastructures, une remise de 28 % avait été consentie par le fournisseur.
- Cette remise n'a été appliquée qu'au cinquantième mandat de marché.
- 49 mandats ont été payés sur la base de prix unitaires qui ne respectaient pas les bases contractuelles générant un surcoût de plus de 800 000 €
- Après rejet du 50^{ème} mandats, les mandats ont été effectués sur la base du prix avec remise de 28 % mais les quantités ont été augmentés.

Irrégularités :

- En raison de la négligence du comptable qui n'a pas contrôlé comme il lui incombait, la validité de la dette, l'exactitude des calculs de liquidation et la certification du service fait.
- La faute est susceptible d'être considérée comme grave en raison d'une méconnaissance répétée des obligations du comptable public dans ses fonctions de payeur. En effet le montant global élevé du marché et la récurrence de ces paiements auraient dû appeler l'attention pleine et entière de ce dernier sur ce dossier, notamment pour s'assurer du caractère valide de ces dettes.



Réquisitoire concernant la Communauté de communes de ... (BA : Régie autonome de distribution d'eau)

L'affaire

Infraction faute grave de gestion ayant entraîné un préjudice financier significatif article L131-9 du CDJF, infraction aux règles relatives à l'exécution des recettes et des dépenses ou à la gestion des biens

- o 1954 titres de recettes pris en charge entre 2014 et 2019 pour un montant de près de 300 000 € dont le recouvrement s'est trouvé définitivement compromis entre 2018 et 2023 en l'absence de diligences de recouvrement.

Les circonstances :

Les comptables publics successifs n'ont pas formulés de réserves à l'encontre de la gestion de ses prédécesseurs.

Irrégularités :

- o Absence de diligence de recouvrement concernant la majeure partie des titres en cause et constat de l'impossibilité d'attester leur réalisations pour l'autre partie des titres en cause.

Préjudice financier significatif

- L'importance du préjudice financier total caractériserait, à elle seule, la gravité de la faute.
- Le défaut de recouvrement d'une créance caractérise, par nature, un préjudice pour la collectivité créancière. Le Conseil d'Etat a d'ailleurs consacré le fait qu'un tel manquement, lorsqu'il est imputable au comptable « doit en principe être regardé comme ayant causé un préjudice financier à l'organisme public concerné » CEC27 juillet 2015 SIE de Saint-Brieuc-Est.

Cette décision a été rendue dans le cadre du régime de RPP mais les obligations des comptables demeurent en matière de recouvrement et cette solution est transposable ici

Ce qui est intéressant ici c'est que le juge relève dans les circonstances de l'affaire que les comptables successifs n'ont pas formulé de réserves à l'encontre de leurs prédécesseurs. Nous pensons que les réserves avaient été supprimées ?

Par ailleurs, le juge s'appuie sur une jurisprudence bâtie sous l'empire de la R.P.P. pour justifier le caractère préjudiciable de la faute.

Passons aux garanties proposées par l'A.M.F. Vous connaissiez le produit APICO individuel, certains d'entre vous l'ont souscrit. L'A.M.F. propose une formule groupe qui est un produit créé sur la base de ce qui existe dans le secteur privé appelé Responsabilité civile des mandataires sociaux (R.C.M.S.), où tout dirigeant dans le secteur privé peut avoir une R.C.M.S. payée par son entreprise.

Nous ne pouvons garantir l'amende, l'idée est donc de ne pas en avoir une.

Et puis pour compléter la responsabilité civile, 20.000 euros peuvent être versés par an dans ce contrat groupe, en dehors de toutes procédures, pour être utilisés par les régisseurs en particulier mais les gestionnaires publics en général, pour les déficits de caisse, les déficits de comptage de La Poste, les petits « FOVI », les répétitions de l'indû ; les créances prescrites en matière d'assiette.

Enfin les pertes pécuniaires, tous les frais de déplacement pour aller voir son avocat, pour aller à la Cour des Comptes, pour aller aux audiences sont remboursés. L'assistance psychologique, nous ne laissons pas les gestionnaires seuls et puis la protection juridique complète que vous connaissez qui joue dès le contrôle de gestion. Une remarque, il faut faire attention à ce qui est dit lors du contrôle de gestion. Avant le contrôle de gestion concernait l'ordonnateur, maintenant avec la disparition du contrôle juridictionnel, le comptable peut être mis en cause avec l'ordonnateur et doit mesurer les conséquences des réponses au questionnaire qu'il peut être amené à consigner. La protection juridique peut être activée dès ce moment-là. Nous avons déjà un comptable public qui vient de nous saisir pour répondre au questionnaire du contrôle de gestion.

Pour résumer, contrôle de gestion, instruction, première instance, appel, cassation, question prioritaire de constitutionnalité et Cour Européenne des Droits de l'Homme, tout est prévu, c'est complet, avec un plafond de 70 000 euros.

Absence de franchise : l'idée ce n'est pas de soucier, c'est ce que l'on peut vous apporter de mieux.

L'A.M.F. est là pour accompagner les gestionnaires publics et qu'ils puissent continuer à exercer, dans ce nouvel environnement qui demande à être stabilisé, leur métier.

Nous sommes présents comme nous l'avons toujours fait depuis 1936 et je remercie ici nos parents l'A.F.C.M. qui nous ont mis au monde en 1936.

Donc encore merci.

Le Président remercie chaleureusement Lionel LE GALL et donne la parole au Professeur Nicolas GIRARD qui est Secrétaire du Bureau du Conseil Scientifique de la Fondation de l'Avenir qui va faire une présentation de la Fondation, il lui souhaite la bienvenue.

Intervention du Professeur Nicolas GIRARD

Secrétaire du Bureau du Conseil Scientifique de la Fondation de l'Avenir



Bonjour,

Merci de l'invitation, je suis Nicolas GIRARD, Professeur à l'Institut Curie, en oncologie thoracique, spécialiste du cancer du poumon, et secrétaire du Conseil Scientifique de la Fondation de l'Avenir. Vous m'avez proposé de parler de projets scientifiques : donc j'en ai deux, ça prendra un peu de temps et j'espère que ça vous intéressera, en tout cas je resterai simple puisque jusqu'ici ce que j'ai entendu était un petit peu compliqué à comprendre car il y a beaucoup d'abréviations.

La Fondation de l'Avenir est une Fondation qui soutient la recherche biomédicale, de la recherche appliquée, pas de la recherche fondamentale ; les projets soutenus par la Fondation de l'Avenir sont des projets qui sont immédiatement applicables, qui impliquent les patients et avec une grande particularité qui est le soutien de projets ambitieux, innovants et risqués.

Pour faire partie de nombreux Conseils Scientifiques de Fondations ou d'Agences Publiques qui soutiennent la recherche, eh bien on s'aperçoit souvent qu'on va aller soutenir des choses très établies dans des équipes qui fonctionnent avec des projets qui continuent dans le temps et globalement on constate l'absence de soutien pour des projets plus risqués, plus innovants et c'est ce que fait la Fondation de l'Avenir.

La Fondation travaille essentiellement avec des médecins qui vont développer ces projets à la fois sur des traitements, sur de nouvelles façons de prendre en charge des maladies, des projets qui vont aller chercher à expliquer pourquoi ces traitements fonctionnent ou devraient être faits et des projets sur l'accompagnement.

Il existe tout un champ aujourd'hui de recherche sur l'accompagnement des malades, de façon classique ou de plus en plus avec des outils numériques, ce qui est probablement l'un des futurs de la médecine à horizon d'une dizaine d'années.

Beaucoup de projets ont été financés depuis la création de la Fondation de l'Avenir : 1.400 projets c'est beaucoup car chaque année une quarantaine de projets est soutenue pour 120 projets qui sont déposés. Ce sont des soutiens autour de 30/35.000 euros.

Ce ne sont pas des grands projets à 4 millions d'euros, ce sont plutôt des projets d'amorçage, des projets qui vont tester une hypothèse et générer les données préliminaires, les premiers résultats qui vont permettre ensuite aux porteurs d'aller chercher des gros financements plutôt dans le domaine public, financements de l'Agence Nationale de la Recherche ou des financements européens, où là on peut aller chercher 1, 2 ou 3 millions d'euros en fonction de ce que l'on a à faire. Sans les données préliminaires on ne peut pas faire ça et donc la Fondation s'intéresse beaucoup à une stratégie qui est de lancer les projets et permettre aux porteurs de générer ses données préliminaires.

L'organisation de la Fondation de l'Avenir est assez classique et l'A.F.C.M. fait partie des membres du Contrôle Interne. Le Conseil Scientifique multidisciplinaire est aussi une particularité de la Fondation de l'Avenir car les projets soutenus le sont dans tous les champs des spécialités médicales.

Il y a des champs par exemple dont un dans lequel je suis « la cancérologie » où des nombreuses possibilités de financer des projets existent que ce soit effectivement auprès des agences de l'Etat, au niveau de l'Europe, au niveau de Fondations privées. En psychiatrie c'est plus difficile, en orthopédie c'est plus difficile et pourtant il y a des projets de recherche à développer. La Fondation de l'Avenir est très équilibrée dans la spécialité des projets qui sont financés et c'est aussi une particularité relativement unique de la Fondation de l'Avenir qui s'appuie beaucoup sur le réseau mutualiste avec une idée très multidisciplinaire afin de mettre ensemble des gens qui ne se parlent pas habituellement dans ces projets d'amorçage.

La Fondation de l'Avenir a une stratégie qui lui est propre dans la réflexion de comment on soutient finalement les projets : il y a l'appel d'offres générique qui va être très ouvert ce qui permet justement à des projets qui ne rentrent pas dans des cadres précis d'être évalués et possiblement financés. Il y a des appels qui sont plus spécifiques sur une thématique dont on va penser que c'est une thématique à soutenir, soit sur la base de dons spécifiques ou de soutiens spécifiques de donateurs, soit sur un certain nombre d'ambitions médicales dont on s'aperçoit qu'elles ne sont pas couvertes par des possibilités de financement.

Les appels d'offres de la Fondation ce sont souvent des projets courts, l'amorçage, un financement qui permet de démarrer et parce que l'on a besoin d'évaluer les choses rapidement, en 18 mois le projet doit être bouclé. Cela donne vraiment à des projets qui débutent des nouvelles thématiques avec une évaluation à risque non pas comme des financements dont on ne se sait pas ce qui se passe pendant 3 ou 4 ans comme c'est le cas parfois sur des appels d'offres moins monitorés, moins médiatiques.

Au-delà du financement de projet, la Fondation de l'Avenir s'inscrit aussi dans une réflexion sur comment la recherche biomédicale en France aujourd'hui doit-elle être mise en œuvre et financée. Une réflexion aussi globale, d'autres acteurs de la recherche ont aussi eu ce type de réflexion, notamment l'INSERM ; un rapport est paru avant-hier sur le sujet, parce qu'effectivement aujourd'hui quel est notre modèle en France sur la recherche médico-scientifique, est-ce qu'on finance uniquement sur appel à projet ? Est-ce qu'il faut qu'il y ait des financements qui soient récurrents pour un certain nombre d'équipes ? Comment on évalue les choses ? Comment on intègre mieux les différentes spécialités et les chercheurs fondamentaux avec de la recherche plus appliquée ? Ce sont des questions qui sont effectivement très ouvertes.

Dernier point sur la Fondation de l'Avenir, c'est le suivi des chercheurs et des équipes, ça c'est un élément important. C'est-à-dire qu'on peut soutenir une équipe au début d'un projet, on va évaluer ce projet et puis on va le suivre parce qu'effectivement le soutien ne s'arrête pas au moment où on va financer le projet. Il va y avoir effectivement ce soutien, la présentation du projet, l'évaluation et puis les équipes qui reviennent, c'est-à-dire que globalement on peut également aller soutenir un complément de projet ou ce genre de chose donc il y a des équipes qui sont suivies ce qui n'empêche pas l'ouverture à de nouvelles équipes.

Principal appel à projet de recherche médicale, et vous voyez la diversité des spécialités des projets c'est vraiment un élément unique de la Fondation de l'Avenir, il n'y a vraiment aucun autre dispositif pour financer des projets comme ceux-là dans certaines spécialités.

On est attentif à certaines thématiques, pour cette année les maladies chroniques : que sont les maladies chroniques ? Les maladies chroniques sont des maladies que beaucoup de gens vont présenter et qui finalement sont des maladies avec des problématiques qui persistent et où il n'y a pas forcément de changements majeurs ou de nouveautés qui soient apportés donc c'est important de se réintéresser à ces maladies chroniques.

L'accompagnement du patient comme je le disais est un élément qui est en train de se transformer ; fournir des outils numériques pour suivre les patients c'est très bien mais encore faut-il les évaluer comme on le fait pour les médicaments ; il faut de la recherche là-dessus. De plus les questions technologiques ont toujours fait partie de la dynamique de la Fondation de l'Avenir notamment sur les aspects chirurgicaux. La recherche en chirurgie c'est difficile, on peut bricoler une nouvelle prothèse de hanche dans son coin mais c'est mieux si on l'évalue et si on peut répliquer le modèle à d'autres patients. Les Fondations abritées vont développer également des thématiques spécifiques avec la Fondation.

Voilà les éléments que je voulais vous présenter ce matin, rappeler effectivement que la Fondation de l'Avenir soutient ces projets, les projets d'amorçage, les projets d'innovation ; la multidisciplinarité est vraiment au cœur de ce que l'on fait.

Je vous remercie à nouveau de votre contribution à l'activité de la Fondation de l'Avenir.

Le Président remercie beaucoup le Professeur pour sa présentation qui change un peu de l'accoutumée, on avait souvent des projets scientifiques très précis, aujourd'hui on a vu déjà au moins le périmètre, le cadre dans lequel la Fondation évolue et c'est très important qu'on l'ait à l'esprit.

Le Président, pour clôturer notre séance matinale chargée, laisse la parole à Emmanuelle CHOUVELON, Cheffe de la Mission Responsabilité Doctrine et Contrôle Interne Comptable à la Direction Générale des Finances Publiques.

Allocution de M^{me} Emmanuelle CHOUVELON

Cheffe de la Mission Responsabilité, Doctrine et Contrôle Interne Comptable

Monsieur le Président,

Mesdames, Messieurs,

Je suis heureuse d'être encore parmi vous cette année à l'occasion de cette Assemblée Générale, en tant que représentante du Ministre du Budget.

L'année 2023 a été la première année de plein exercice de la réforme de la responsabilité des gestionnaires publics, mais avant d'y revenir, c'est une année qui a été marquée également par des travaux d'ampleur visant la R.P.P. que je voudrais rappeler.

Je fais allusion d'abord à l'opération de libération des fonds de réserve. Inédite par sa volumétrie, elle concerne près de 140 000 comptes ; à ce jour, c'est plus de 21 000 comptes qui ont été remboursés pour 2,9 millions d'Euros. La Mission a suivi cette opération attentivement et au-delà de cas individuels réglés sans difficulté, je crois pouvoir dire que l'opération s'est déroulée dans des conditions très satisfaisantes. Il faudra s'interroger sur le dénouement des opérations concernant les petits comptes, permettez-moi de les appeler ainsi, dont les titulaires ne se manifestent pas mais aussi des comptables et régisseurs qui ne régleront jamais leur laisser à charge pour diverses raisons et ne pourront pas prétendre au remboursement des fonds de réserve.

Pour ces cas précisément, la Mission Responsabilité, Doctrine, Contrôle Interne Comptable dont j'ai la responsabilité, a travaillé tout au long de 2023 à apurer les dossiers de remises gracieuses ; il reste encore une bonne centaine de dossiers de demandes en remise gracieuse non soldés, qui par manque de pièces, qui surtout par absence de réponse sur l'avis sollicité de la part des ordonnateurs. Nous sommes en train d'expertiser ces derniers dossiers, par définition, les plus compliqués.

Enfin, ne les oublions pas, il y a nos collègues ultramarins des départements du Pacifique qui sont encore sous le régime de la R.P.P. ; je veux plus précisément évoquer, car la situation actuelle nous le rappelle dramatiquement, les comptables des collectivités et territoires de Nouvelle-Calédonie qui sont pleinement mobilisés pour la continuité du service public. Je sais que certains ont dû rejouer des payes de mois antérieurs pour permettre aux agents des collectivités de recevoir leurs traitements en mai faute pour les collectivités de pouvoir mandater ou sans les pièces justificatives nécessaires. Des lettres de couverture ont même été signées pour sécuriser les pratiques de nos collègues. Il n'est pas impossible que la R.P.P. soit constatée pour des vols ou destructions de valeurs. Comme vous vous en doutez, la Direction Générale veille attentivement à la situation sur place.

L'année 2023, je l'évoquais, c'est l'année d'entrée de plain-pied dans la réforme. La suppression de la R.P.P. n'en finit pas de nous interroger largement en ce qu'elle induit des modifications profondes de nos pratiques sur le visa des dépenses ou encore le traitement des recettes, sur notre métier même de comptable.

Cette réforme est très profonde et nous n'en sommes qu'à ses prémices car la fin de la R.P.P. bouge également les équilibres institutionnels ; on commence à l'entrevoir dans nos relations avec les collectivités locales, dans leur intérêt récent pour la maîtrise des risques ou encore au vu de la procédure de signalement prévue par l'ordonnance et qui autorise un comptable à porter à la connaissance de son ordonnateur des faits détectés le plus souvent lors du visa opéré sur les mandats ou les titres, qui seraient susceptibles de déboucher sur une infraction.

La jurisprudence de la Cour des Comptes commence à émerger et n'est pas encore stabilisée mais on perçoit clairement à travers elle une juridiction qui cherche à investir tout le spectre des infractions ; cette jurisprudence nous révèle aussi certaines de nos vulnérabilités et nous oblige à nous réinterroger sur des procédures mais surtout à les sécuriser le mieux possible. C'est en tout cas le sens du travail des bureaux de la Direction Générale.

Je vous remercie.

Le Président remercie Emmanuelle CHOUVELON pour ses propos et indique aux Délégués que la prochaine Assemblée Générale aura lieu le mardi 27 mai 2025.



Discours de clôture du Président

par M. le Président de l'A.F.C.M.



Madame la Directrice générale des Finances Publiques, Madame VERDIER, représentée par Monsieur Bastien LLORCA, Administrateur Général, Chef du service de la Fonction Financière et Comptable de l'Etat,

Monsieur le Substitut général représentant le Parquet de la Cour des Comptes, Monsieur Pierre GENÈVE, Monsieur le Maire de Soisy-sous-Montmorency, Monsieur STREHAIANO, représenté par Madame Florence MARY, adjointe au Maire,

Mesdames, Messieurs en vos fonctions et qualités,

Chers collègues, chers amis, chers gestionnaires publics,

Bienvenue à vous, merci de votre présence, nombreuse.

Bienvenue également à nos amis fidèles de l'A.M.F., de l'A.C.C.P., de la Fondation de l'Avenir.

Je salue enfin nos invités spécialistes de la R.G.P., Stéphanie DAMAREY, Professeure agrégée de droit public et Vice-Présidente de l'université de Lille, et Florent GAULLIER- CAMUS, Avocat, Docteur en droit public.

Nous venons de clôturer l'Assemblée Générale annuelle de l'A.F.C.M., je profite de l'occasion qui m'est donnée pour saluer et remercier sincèrement le personnel de l'Association ainsi que la Direction, en effet, la maison est bien tenue, un grand merci à toutes et tous.

Nous sommes en l'an 2 de la R.G.P., le bébé apprend à marcher et à parler, il est au centre de toutes les attentions, mais j'y reviendrai.

Le remboursement des fonds de réserve aux comptables et régisseurs a bien occupé l'année 2023 et nous poursuivons cet exercice en 2024.

Les fonds de réserve appartiennent aux adhérents et il est naturel qu'il leur revienne en totalité, nous y travaillons en lien étroit avec Madame Emmanuelle Chouvelon et son équipe de la Mission Responsabilité, Doctrine et Contrôle Interne Comptable de la DGFIP.

À ce jour, l'A.F.C.M. a procédé à plus de 20 000 remboursements pour un montant approchant les 3 millions d'Euros, et les opérations se poursuivent.

J'indiquais l'an passé que dans le nouveau paysage R.G.P. l'A.F.C.M. aurait un rôle à jouer, à divers titres.

Tout d'abord parce que la R.P.P. subsiste dans les collectivités d'outre-mer, et en effet nous continuons de garantir à cet égard 424 comptables et régisseurs en date du 16 mai 2024, pour 8 millions d'Euros de cautionnements.

Mais aussi parce qu'il y a encore quelques affaires pendantes devant les juridictions financières, et l'A.F.C.M. assure ses obligations.

Comme vous le savez, l'A.F.C.M. a mis en place dès l'an passé une nouvelle offre à destination des gestionnaires publics, basée sur un cautionnement facultatif, en fait une avance remboursable des amendes, avec des services associés.

En 2023 lors de l'Assemblée Générale au mois de mai, ici même, soit quatre mois et demi après le lancement, plus de 5 000 adhérents avaient fait confiance à cette nouvelle offre, 5 500 avec les C.O.M. Au 31 décembre 2023, 7 000 gestionnaires publics avaient souscrit.

Nous partons sur les mêmes bases avec à ce jour plus de 4 500 adhérents, cette confiance nous honore autant qu'elle nous oblige.

Si la responsabilité personnelle et pécuniaire des comptables a disparu du paysage hors collectivités d'Outre-Mer, la responsabilité financière demeure, et a même été élargie à l'ensemble des acteurs financiers comptables et ordonnateurs à l'exception des élus, non, on ne peut plus dire à l'exception des élus...

Je disais l'an passé, j'en ai dit des choses, que cette réforme traduisait l'engagement des pouvoirs publics à donner aux agents publics les moyens d'agir en responsabilité et en confiance.

Certes les agents publics, les justiciables, agissent en responsabilité, assurément, mais en confiance j'en suis moins certain malheureusement.

La perte de confiance, ou du moins la crainte des sanctions découlant de cette nouvelle responsabilité financière n'est certainement pas étrangère à l'intérêt suscité par l'offre de l'A.F.C.M. ; d'ailleurs l'offre de notre partenaire historique l'A.M.F. est très bien accueillie également. Ensemble (A.F.C.M. et A.M.F.) nous travaillons pour dissiper ces craintes : il ne faudrait pas que la crainte d'une sanction paralyse l'action publique car alors nous serions à rebours de la volonté du législateur. Nos offres complémentaires s'adressent à tous les gestionnaires publics et permettent pour le souscripteur de sécuriser son travail : il sait qu'il pourra compter sur nous pour l'accompagner dans ces nouvelles démarches.

Le système, le paysage R.G.P. se construit peu à peu ; après ses premiers pas le bébé R.G.P. commence à parler : les premiers jugements sont connus et sont largement commentés par les gestionnaires publics.

La Chambre du Contentieux au gré des jugements fait naître et prospérer la jurisprudence : elle construit progressivement un nouveau corpus et j'en profite pour remercier ses membres pour la clarté, la limpidité des arrêts rendus.

Le juge ne va-t-il pas analyser l'ensemble de la chaîne comptable et rechercher au sein de tous les acteurs de la gestion publique une part de responsabilité ? Au printemps fleurissent les jugements, désormais au nombre de neuf depuis l'an passé.

La palette des amendes, puisque c'est de cela dont il s'agit, s'étoffe.

D'ores et déjà, des élus, maire ou président de conseil départemental, des ordonnateurs, directeurs de SEM, d'hôpital, de crédit municipal, ou présidents, président de chambre d'agriculture ou d'établissement public, un adjoint de comptable public, ont été sanctionnés et condamnés à des amendes de 2 000 € à 20 000 €.

Je n'entre pas ici dans la nature des infractions relevées, ce n'est pas mon rôle et d'autres le font bien mieux que moi ; je veux juste dire que l'A.F.C.M. a su s'adapter, être au rendez-vous, et qu'elle apportera sa contribution à l'édification de cette nouvelle responsabilité, en restant un opérateur de l'état efficace, loyal, et gratuit, rassurant pour ses adhérents issus de la grande communauté des gestionnaires publics.

L'Association Française de Cautionnement Mutuel restera la maison commune aux diverses administrations partenaires, Éducation nationale, organismes sociaux, secteur hospitalier ou encore collectivités locales, mais aussi la maison d'accueil des nombreuses associations professionnelles qui lui font confiance.

Je vous remercie.

Chef du Service de la Fonction Financière et Comptable de l'Etat



Merci Monsieur le Président,

Comme vous l'avez indiqué, du côté de la brièveté, je m'en voudrais après les travaux que vous avez conduits ce matin de retarder un peu trop l'heure du repas et la juste récompense de vos réflexions du matin.

Donc, je serai bref.

Monsieur le Président, Monsieur le Substitut Général, Mesdames, Messieurs,

Au nom de la Directrice Générale des Finances Publiques, je souhaitais tout d'abord, évidemment, vous remercier de votre invitation qui je pense est le témoignage de longues années de partenariat et de relations étroites entre ce qui est un peu la maison des comptables, quasiment unifiés maintenant – quasiment tous les comptables de l'Etat sont dans le périmètre de la DGFIP, grand nombre d'agents comptables et ceux des collectivités territoriales – et puis l'opérateur historique du cautionnement. Vous avez rappelé tout à l'heure les grands moments de la création et le faste républicain qu'y si était attaché. C'est vrai que vous êtes et vous restez notre interlocuteur principal pour tout ce qui est du régime de la R.P.P., qui persiste malgré tout, malgré la réforme, vous l'avez souligné.

Il y a encore des affaires pendantes, il y a encore des comptables soumis à la R.P.P. et ceux-ci pour une part sont actuellement sous une très forte pression puisqu'il s'agit de nos collègues de la Nouvelle-Calédonie. Je ne vous apprends pas les événements qui s'y passent et je suis persuadé que tout le monde saura faire preuve de beaucoup de hauteur de vue quand il s'agira d'examiner leurs comptes, compte tenu de la façon particulièrement acrobatique et difficile avec lesquelles les opérations qu'ils mènent sont réalisées actuellement.

Nous sommes également, vous l'avez dit, toujours en attente de quelques décisions sous la forme de l'ancien régime, rien que de très normal. Et donc il est tout à fait normal que nos relations se maintiennent aussi étroites qu'elles l'étaient auparavant. Vous avez parlé de la restitution des fonds de réserve. Effectivement je tenais à souligner aujourd'hui la grande qualité de travail qui a été menée par vos équipes sur un sujet qui n'est pas simple car un grand nombre de bénéficiaires de ces restitutions sont parfois éloignés désormais de l'Administration, voire très éloignés, et l'exercice de les retrouver n'est pas aisé. Je sais que vos équipes y ont mis du cœur et je tenais avec Emmanuelle CHOUVELON à vous en remercier.

Des relations étroites certes mais des relations qui ont vocation à changer, à se transformer, à se retisser à l'aune du régime nouveau de responsabilité des gestionnaires publics que vous avez évoqué. Alors je vais continuer à filer un peu la métaphore ; vous avez dit qu'il commençait à marcher et à parler. Je pense qu'on peut dire aussi qu'il est encore loin d'avoir atteint l'âge de raison, qu'il y a encore quelques années qui nous séparent de cela. Je pense toutefois qu'il y a déjà un point important à souligner puisque j'ai le souvenir, quand le régime avait été mis en place, de quelques commentaires disant que confier la réforme de la R.G.P. à Bercy c'était comme faire écrire le Code Pénal par des criminels ! J'espère que tout le monde ici à conscience que ce n'était pas le cas. Nous n'avons pas été les seuls, avec la Direction du Budget, à travailler à cette ordonnance : la Cour des comptes y a œuvré fortement puis le Parlement également. Et je pense que les premières décisions qui ont été rendues par la Chambre du Contentieux peuvent rassurer tout le monde : il y a toujours un régime de responsabilité ! S'agissant de son périmètre, de son contour là pour le coup il faudra attendre un tout petit peu que la jurisprudence se stabilise afin d'avoir une vision un peu plus claire du panorama de ce nouveau dispositif. Ce n'est pas à vous que je vais l'apprendre : le délai est parfois long entre les premiers arrêts, les premières affaires et la stabilisation totale d'un cadre juridique. J'en veux pour preuve la précédente réforme, celle de 2011 : il a fallu attendre 2020-2021 – au moment où on a changé de régime certes – pour que le Conseil d'Etat délibère sur les dernières décisions qui clarifient un certain nombre de points, en débat entre l'Administration et les juridictions financières. Donc on a un certain nombre d'années encore à commenter, à réfléchir, sur la façon ou le sens qu'on veut donner aux arrêts.

Je pense qu'il faut que nous le fassions de manière responsable. Le mot n'est pas galvaudé. Quand je dis responsable c'est sans en minorer l'importance – donc il faut effectivement en tirer les conséquences –, sans non plus les dramatiser parce que, vous l'avez dit, il ne faut pas paralyser l'action publique. Il faut donc avoir une vision assez juste de ces décisions. Vous le savez, l'office du juge ne lui permet pas de statuer par voie générale et impersonnelle, ce ne sont pour l'instant que des collections de décisions d'espèces qui donnent certes des orientations mais qui demandent à être complétées sur les prochains mois, les prochaines années pour avoir une vision plus claire de ce qu'est ce nouveau régime.

Donc je ne doute pas que nous ayons encore de nombreux échanges sur ces sujets avec vous, avec les différents intervenants avec la Cour des Comptes bien entendu, j'espère juste que ce nouveau régime nous épargnera quelques crises de croissance et quelques fièvres infantiles mais enfin bon on n'est jamais à l'abri de ce genre de débat.

Je voulais juste terminer en soulignant à quel point la Directrice Générale a été touchée de votre invitation. Mais, sa prise de poste récente ne lui a pas permis de se libérer, il n'y a pas pour l'instant de Directeur Général adjoint en titre donc c'est retombé à mon petit niveau, j'espère que vous n'en n'êtes pas offensé, en tout cas tel n'était absolument pas notre propos. Je voulais encore vous remercier de votre invitation et de tout le travail que l'on a conduit sur ces derniers mois.

Merci beaucoup.

Remboursement

des fonds de réserve en 2023

GROUPES	NOMBRE DE DOSSIERS	FONDS DE RÉSERVE	MAJORATION STATUTAIRE	TOTAL	% MAJ. STAT./ FONDS RÉSERVE
G1	3.277	1.124.794,36	351.973,90	1.476.768,26	31,29
G2	3.976	402.678,67	147.040,82	549.719,49	36,52
G3	10.106	85.906,63	16.980,21	102.886,84	19,77
G4	186	207.207,50	47.942,01	255.149,51	23,14
G5	2.613	201.072,74	47.820,06	248.892,80	23,78
G6	292	78.923,39	21.248,64	100.172,03	26,92
TOTAL	20.450	2.100.583,29	633.005,64	2.733.588,93	30,13

Débets versés

Au cours de l'année **2023**, l'A.F.C.M. a versé une somme de **19.329,33 €** pour 6 débits (Groupe 3 : 5 - Groupe 5 : 1).

En **2022**, elle avait versé une somme de **10.504,59 €** pour 8 débits (Groupe 3 : 7 - Groupe 5 : 1).

Compte tenu des remboursements obtenus et des dossiers admis en non-valeur, l'en-cours des débits au **31 décembre 2023** s'élève à **946.656,69 €** contre **978.857,57 €** en 2022.

2. Situation statistique

des adhérents cotisants au 31 décembre 2023

SITUATION CAUTIONNEMENT DES COLLECTIVITÉS D'OUTRE-MER 2023

GROUPES	GARANTIE PRINCIPALE							
	Nombre d'adhérents cotisants	Cautionnements garantis	Moyenne par adhérent	Nombre de cotisations appelées	Fonds de réserve cotisants	Moyenne par adhérent	Montant des cotisations appelées	Moyenne par adhérent
G1	21	2.807.113,00	133.672,05	24	5.614,23	267,34	2.582,08	107.59
G2	59	1.868.033,00	31.661,58	60	3.830,99	64,93	1.851,05	30.85
G3	268	2.058.387,00	7.680,55	262	4.506,38	16,81	4.428,51	16.90
G4	1	432.000,00	432.000,00	1	864,00	864,00	324,00	324.00
G5	47	1.390.180,00	29.578,30	52	2.846,60	60,57	1.257,48	24.18
G6	15	278.000,00	18.533,33	18	556,00	37,07	672,65	37.37
TOTAL	411	8.833.713,00	21.493,22	417	18.218,20	44,33	11.115,77	26.66

SITUATION COTISATION OFFRE 2023

OFFRE 2023	Adhérents divers		Gestionnaire Comptable		Gestionnaire Ordonnateur		Régisseur		Total général	
	Cotisation	Nombre	Cotisation	Nombre	Cotisation	Nombre	Cotisation	Nombre	Cotisation	Nombre
Autre administration	150	3	2.670	35	270	3	9.425	399	12.515	440
DGFP	1.150	23	55.460	704	120	2	1.690	86	58.420	815
Douanes	0	0	340	4	0	0	120	8	460	12
Education Nationale et Université	200	4	29.130	378	2.050	27	12.415	676	43.795	1.085
Etablissement public	50	1	10.980	138	1.180	16	17.950	811	30.160	966
Fonction hospitalière	0	0	360	4	0	0	6.390	322	6.750	326
Fonction territoriale	0	0	1.420	18	1.150	15	55.050	2.790	57.620	2.823
Ministère de l'Intérieur	0	0	0	0	0	0	805	35	805	35
Organismes sociaux	100	2	2.630	31	180	2	120	8	3.030	43
TOTAL GÉNÉRAL	1.650	33	102.990	1.312	4.950	65	103.965	5.135	213.555	6.545

3. Les comptes

ACTIF	EXERCICE 2023			EXERCICE 2022
	BRUT	AMORT. PROV.	NET	NET
ACTIF IMMOBILISÉ				
Immobilisations incorporelles				
Concessions, brevets, marques, licences, logiciels, droits et valeurs similaires	1.007.370,23	925.527,75	81.842,48	52.457,90
Avances et acomptes immobilisations corporelles	20.910,00	-	20.910,00	51.750,00
Immobilisations corporelles				
Terrains	1.858.994,54	-	1.858.994,54	1.858.994,54
Constructions	16.978.167,76	7.937.381,66	9.040.786,10	8.702.902,86
Installations techniques, matériel et outillage	113.522,07	85.449,64	28.072,43	40.937,43
Autres	602.046,63	414.139,24	187.907,39	215.959,88
Immobilisations en cours				
Immobilisations corporelles en cours	-	-	-	7.170,00
Avances et acomptes immobilisations corporelles	-	-	-	172.170,18
Immobilisations financières				
Participations	-	-	-	401.524,45
Titres immobilisés	1.844.778,71	180.054,62	1.664.724,09	5.029.418,88
Prêts	67.727,23	5.797,82	61.929,41	63.406,55
Autres	1.249.236,39	1.158.703,44	90.532,95	195.779,51
TOTAL	23.742.753,56	10.707.054,17	13.035.699,39	16.792.472,18
ACTIF CIRCULANT				
Créances				
Clients et comptes rattachés	463.326,32	71.562,42	391.763,90	476.538,61
Autres	240.563,73	-	240.563,73	51.882,95
Disponibilités	937.981,91	-	937.981,91	1.041.597,93
TOTAL	1.641.871,96	71.562,42	1.570.309,54	1.570.019,49
COMPTES DE RÉGULARISATION				
Charges constatées d'avance	116.780,93	-	116.780,93	185.374,04
TOTAL GÉNÉRAL	25.501.406,45	10.778.616,59	14.722.789,86	18.547.865,71

PASSIF	EXERCICE 2023	EXERCICE 2022
FONDS ASSOCIATIFS		
Fonds propres		
Fonds associatifs	1.041.480,00	-
Réserves statutaires	4.088.006,13	4.427.931,05
Autres réserves	1.897.838,94	1.897.838,94
Résultat de l'exercice	474.690,41	- 339.924,92
TOTAL	7.502.015,48	5.985.845,07
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions		
Provisions pour charges	750.000,00	390.000,00
TOTAL	750.000,00	390.000,00
DETTES		
Dettes financières		
Fonds de réserve des adhérents	2.509.594,59	5.577.481,67
Intérêts courus sur fonds de réserve	960.908,18	2.233.784,43
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1.499.627,37	2.012.107,76
Dettes financières diverses	277.174,39	276.712,00
Dettes d'exploitation		
Fournisseurs et comptes rattachés	127.202,31	582.157,04
Dettes fiscales et sociales	259.723,38	278.441,91
Autres dettes	214.249,12	568.655,74
Dettes sur immobilisations		
Dettes sur immobilisations	14.029,06	23.083,45
Avances et acomptes reçus sur commande en cours	723,75	30,00
TOTAL	5.863.232,15	11.552.454,00
COMPTE DE RÉGULARISATION		
Produits constatés d'avance		
	607.542,23	619.566,64
TOTAL GÉNÉRAL	14.722.789,86	18.547.865,71

Les comptes

CHARGES	SIÈGE	IMMOBILIER	TOTAL 2023	TOTAL 2022
CHARGES D'EXPLOITATION				
Autres achats et charges externes	384.436,98	178.290,57	562.727,55	1.003.592,78
Entretien sur biens immobiliers	272.523,94	546.303,01	818.826,95	1.232.871,07
Impôts, taxes et versements assimilés	176.851,89	644.485,00	821.336,89	752.507,85
Salaires et traitements	1.134.210,68	271.015,63	1.405.226,31	1.289.735,66
Charges sociales	454.375,50	140.649,15	595.024,65	608.197,27
Autres charges	124.226,50	26.836,62	151.063,12	169.605,33
Dotations aux amortissements et aux provisions	181.352,38	879.731,11	1.061.083,49	500.570,61
Ventilations charges locatives	-	1.033.114,43	1.033.114,43	1.311.411,09
TOTAL	2.727.977,87	3.720.425,52	6.448.403,39	6.868.491,66
CHARGES FINANCIÈRES				
Intérêts et charges assimilées	85.834,86	16.440,81	102.275,67	135.820,70
Dotations aux amortissements et aux provisions	294.383,38	-	294.383,38	424.586,29
TOTAL	380.218,24	16.440,81	396.659,05	560.406,99
CHARGES EXCEPTIONNELLES				
Sur opérations de gestion	83.283,84	1.400,00	84.683,84	63.224,95
Sur opérations en capital	4.979.897,91	-	4.979.897,91	8.883,01
TOTAL	5.063.181,75	1.400,00	5.064.581,75	72.107,96
IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES	7.442,00	-	7.442,00	17.988,00
TOTAL DES CHARGES	8.178.819,86	3.738.266,33	11.917.086,19	7.518.994,61
RÉSULTAT	- 36.182,13	510.872,54	474.690,41	- 339.924,92
TOTAL GÉNÉRAL	8.142.637,73	4.249.138,87	12.391.776,60	7.179.069,69

Compte de résultat

PRODUITS	SIÈGE	IMMOBILIER	TOTAL 2023	TOTAL 2022
PRODUITS D'EXPLOITATION				
Production vendue (cotisations et loyers)	241.178,15	3.046.105,48	3.287.283,63	4.053.180,49
Cotisations nettes non acquises	- 5.421,51	-	- 5.421,51	310.845,25
Subventions d'exploitation	-	42.806,45	42.806,45	42.806,45
Autres produits	25.221,88	1.452,24	26.674,12	11.459,39
Reprises sur amortissements et provisions	577,39	197.412,63	197.990,02	1.087.432,90
Provisions sur charges	16.764,50	959.344,31	976.108,81	1.257.231,58
TOTAL	278.320,41	4.247.121,11	4.525.441,52	6.762.956,06
PRODUITS FINANCIERS				
Produits des participations	-	-	-	-
Produits des autres immobilisations financières	108.681,81	-	108.681,81	151.958,96
Autres intérêts et produits assimilés	13.202,64	-	13.202,64	-
Reprise sur provisions des éléments financiers	400.199,68	-	400.199,68	42.660,79
TOTAL	522.084,13	-	522.084,13	194.619,75
PRODUITS EXCEPTIONNELS				
Sur opérations de gestion	2.003.108,65	2.017,76	2.005.126,41	217.329,85
Sur opérations en capital	5.339.124,54	-	5.339.124,54	4.164,03
TOTAL	7.342.233,19	2.017,76	7.344.250,95	221.493,88
TOTAL GÉNÉRAL	8.142.637,73	4.249.138,87	12.391.776,60	7.179.069,69

Exercice du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels

1. Faits caractéristiques de l'exercice

A - Responsabilité des Gestionnaires Publics

a) Changement de réglementation

L'ordonnance du 23 mars 2022 et son décret d'application du 22 décembre 2022 ont supprimé le régime de Responsabilité Personnelle et Pécuniaire (R.P.P.) des comptables publics et instauré un régime unifié, commun à l'ensemble des acteurs de la chaîne financière, depuis le 1^{er} janvier 2023.

L'intervention du juge financier ne sera réservée qu'aux seuls cas d'infractions financières les plus graves.

Le débet est remplacé par une amende, pouvant aller jusqu'à 6 mois de rémunération, non rémissible et non assurable.

b) Cautionnement obligatoire

La R.P.P. ne demeure depuis cette date que dans les collectivités d'outre-mer et à Monaco. Seuls les comptables et régisseurs de ces territoires, soit environ 420 personnes, sont assujettis à l'obligation de cautionnement.

c) Activité de l'A.F.C.M.

L'A.F.C.M. propose depuis le 1^{er} janvier 2023 un cautionnement facultatif de l'amende assorti de conditions de remboursement très favorables, ainsi que d'autres services annexes. Cependant la fin de l'obligation de cautionnement pour la grande majorité des comptables a engendré une réduction importante de l'activité de l'association.

L'année 2023 a aussi été marquée par le nombre important de remboursements de fonds de réserve à la suite de la fin de la R.P.P. Plus de 20.000 adhérents en ont ainsi bénéficié pour un montant supérieur à 2,7 M€.

d) Personnel

L'importante baisse d'activité dès le 1^{er} janvier 2023 a conduit à la mise en place d'un plan social. Initié en 2022, celui-ci s'est poursuivi en 2023 et a conduit à 5 nouveaux licenciements et à une rupture négociée.

B - Travaux au siège

Le 3^e étage précédemment occupé par des bureaux a été transformé en 3 appartements courant 2023. Cette opération a bénéficié d'un versement dans le cadre du droit de commercialité permettant de financer l'ensemble des travaux.

2. Description de l'entité

L'exercice a une durée de 12 mois recouvrant la période du 01/01/2023 au 31/12/2023. Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

3. Description de l'objet social, des activités ou missions sociales et des moyens mis en œuvre

L'association a pour objet de garantir au moyen d'un acte collectif de cautionnement les obligations contractées, vis-à-vis du trésor et des divers services publics ou d'utilité publique, par les comptables publics et autres fonctionnaires, agents ou employés astreints à fournir un cautionnement en garantie de leur gestion.

4. Règles et méthodes comptables

a) Référentiel comptable

Les comptes annuels de l'exercice au 31 décembre 2023 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 2018-06 de l'autorité des normes comptables relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation ;
- indépendance des exercices.

Et conformément aux règles générales de présentation des comptes annuels.

b) Changement de méthodes comptables

Il n'y a pas eu de changement de méthode comptable au cours de l'exercice 2023.

5. Méthodes et règles d'évaluation

a) Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Elles correspondent à des logiciels.

Les amortissements sont calculés linéairement sur cinq ans.

b) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production.

Conformément à la réglementation comptable sur les actifs, l'A.F.C.M. a choisi d'incorporer les frais accessoires au coût d'acquisition des immobilisations corporelles.

Le coût de l'ensemble des immeubles est ventilé par composants à partir d'une grille établie par le CSTB (Centre Scientifique et Technique du Bâtiment).

Outre le terrain, huit composants initiaux ont été identifiés.

La ventilation du coût historique a été effectuée en appliquant les pourcentages attribués à chaque composant.

Les amortissements ont été calculés en mode linéaire selon la durée réelle d'utilisation du bien. La valeur résiduelle aurait été prise en compte et serait venue diminuer le montant amortissable dans l'hypothèse où la valeur résiduelle aurait été à la fois significative et mesurable.

Il résulte de ce qui précède le tableau suivant :

COMPOSANT	DURÉE	RÉPARTITION DES COMPOSANTS EN %
		Logement individuel
Structure	50 ans	
Menuiseries extérieures	25 ans	5,40 %
Chauffage individuel	15 ans	3,20 %
Chauffage collectif	25 ans	N/A
Étanchéité	15 ans	N/A
Ravalement avec amélioration	15 ans	2,70 %
Electricité	25 ans	4,20 %
Plomberie / Sanitaire	25 ans	3,70 %
Ascenseurs	15 ans	N/A

Les aménagements et agencements qui n'ont pu être décomposés poursuivent leur plan d'amortissement initial soit dix ans linéaire.

Les autres immobilisations sont amorties linéairement sur leur durée d'utilisation à savoir :

	DURÉE
Installations techniques et générales	10 ans
Matériel et outillages	5 ans
Matériel de bureau et informatique	3 ans
Mobilier	10 ans
Matériel de transport	5 ans

Les immobilisations rachetées en fin de crédit-bail sont amorties sur un an.

Les dépréciations éventuelles sont déterminées, en cas d'indice de perte de valeur, par comparaison entre la valeur d'acquisition et la valeur la plus élevée entre la valeur d'utilité et la valeur probable de réalisation.

c) Immobilisations financières

Les valeurs brutes des immobilisations financières sont inscrites au bilan à leur coût d'acquisition ou d'apport qui comprend le prix d'achat hors frais.

Les avances, dépôts et cautionnements sont évalués à leur coût historique.

Une dépréciation est constatée à la clôture de l'exercice lorsque la valeur la plus élevée entre la valeur d'utilité et la valeur probable de réalisation est inférieure au coût d'acquisition pour les actions, titres de S.C.I. de copropriété et les F.C.P. S'agissant des obligations, une dépréciation est constatée à hauteur de la différence entre le prix d'émission et le prix d'achat si celui-ci est supérieur.

d) Créances

Les créances sont évaluées pour leur valeur nominale.

Le quittancement des loyers s'effectue à terme à échoir, sauf exceptions liées à des conventions particulières.

Les charges récupérables auprès des locataires sont totalisées au 31 décembre. Des acomptes sont facturés chaque mois en année N, le solde est réclamé dans le premier semestre N+1.

Les créances sont, le cas échéant, dépréciées pour tenir compte des risques de recouvrement.

Les créances sur débits inférieures à 50.000 € sont dépréciées à 60 % en référence aux recouvrements effectifs observés sur la moyenne des dix dernières années. Pour les débits supérieurs à 50.000 €, la dépréciation est constatée au cas par cas en évaluant le risque d'irrecouvrabilité total ou partiel.

Concernant les prêts, les impayés à plus d'un an sont dépréciés à hauteur de 50 %.

Le calcul de la dépréciation concernant les créances locataires s'effectue comme suit :

- 100 % des créances des locataires partis ;
- 100 % des créances des locataires présents dont l'origine a plus de six mois.

e) Fonds de réserve des adhérents

Au titre de la garantie mutuelle et solidaire entre co-adhérents qu'ils assument au sein de l'A.F.C.M., les adhérents cotisants sont tenus au versement d'un dépôt dénommé « Fonds de réserve de l'adhérent » ; l'ensemble de ces dépôts constitue le fonds de réserve de l'Association.

Conformément à l'article 12 des statuts de l'A.F.C.M., le fonds de réserve est majoré annuellement d'un pourcentage fixé par l'Assemblée générale, actuellement 2 %. Depuis 2013 la majoration calculée chaque année, est intégrée en comptabilité.

f) Provisions pour risques et charges

Une provision est comptabilisée lorsqu'il existe une obligation juridique ou implicite, résultant d'événements passés, qui entraînera probablement une sortie de fonds et qu'une estimation fiable de son montant peut être effectuée.

La provision pour gros entretien correspond aux dépenses faisant l'objet d'une programmation triennale. Elle est calculée sur la base des coûts ressortant du plan stratégique de patrimoine. Une reprise de provision est effectuée dès lors que les travaux sont réalisés ou abandonnés.

g) Emprunts et dettes

Les investissements immobiliers réalisés par l'A.F.C.M. sont financés en partie par des emprunts.

h) Compte épargne temps

Depuis 2013, le personnel de l'A.F.C.M. a la possibilité d'ouvrir un compte épargne temps (C.E.T.). Le nombre de jours placés dans le C.E.T. montant en charge, une dette a été constatée en 2015 et est ajustée chaque année.

i) Subventions d'investissement

Les subventions reçues dans le cadre des conventions de réservation de logements sont enregistrées en produits constatés d'avance. Ce produit est extourné tous les ans sur la durée de la convention à compter de la mise à disposition du premier logement.

j) Régime fiscal

L'association est soumise à l'impôt sur les sociétés.

6. Compléments d'information relatifs au bilan et au compte de résultat

Liste des états annexes :

- 1 - Compte de résultat analytique
- 2 - Mouvement de l'actif immobilisé
- 3 - Etat des amortissements
- 4 - Etat des provisions et dépréciations
- 5 - Etat des échéances des créances et des dettes
- 6 - Produits à recevoir et charges à payer
- 7 - Charges et produits constatés d'avance
- 8 - Charges et produits exceptionnels
- 9 - Engagements financiers
- 10 - Effectif moyen
- 11 - Honoraires du Commissaire aux Comptes
- 12 - Liste des filiales et participations
- 13 - Variation des fonds propres
- 14 - Evaluations indemnités de fin de carrière

1 - Compte de résultat analytique

	SIÈGE 31-12-2023	IMMOBILIER 31-12-2023	TOTAL 31-12-2023
Total des produits d'exploitation	278.320	4.247.121	4.525.442
Total des charges d'exploitation	2.727.978	3.720.426	6.448.403
Résultat d'exploitation	- 2.449.657	526.696	- 1.922.962
Total des produits financiers	522.084	-	522.084
Total des charges financières	380.218	16.441	396.659
Résultat financier	141.866	- 16.441	125.425
Total des produits exceptionnels	7.342.233	2.018	7.344.251
Total des charges exceptionnelles	5.063.182	1.400	5.064.582
Résultat exceptionnel	2.279.051	618	2.279.669
Impôts sur les bénéfices	7.442	-	7.442
Résultat net	- 36.182	510.873	474.690

2 - Mouvement de l'actif immobilisé

	Début d'exercice	Entrées	Sorties	Virement de poste à poste	Fin d'exercice
Frais d'établissement					-
Frais de recherche et de développement					-
Concessions, brevets, licences, marques, logiciels, droits et valeurs similaires	948.810	58.560	-		1.007.370
Fonds commercial					-
Autres immobilisations incorporelles					-
Immobilisations incorporelles en cours					-
Avances et acomptes	51.750	27.720	58.560		20.910
Immobilisations incorporelles	1.000.560	86.280	58.560	-	1.028.280
Terrains	1.858.995				1.858.995
Constructions	16.196.862	6.701	-	774.605	16.978.168
Installations techniques, matériel et outillage	112.822	700	-		113.522
Autres immobilisations corporelles	609.015	-	6.968		602.047
Immobilisations corporelles en cours	7.170	579.848	-	- 587.018	-
Avances et acomptes	172.170	15.417	-	- 187.587	-
Immobilisations corporelles	18.957.034	602.666	6.968	-	19.552.731
Participations	401.524	-	401.524		-
Créances rattachées à des participations					-
Autres titres immobilisés	5.397.767	11.493	3.564.481		1.844.779
Prêts	68.126	25.000	25.399		67.727
Autres immobilisations financières	1.273.085	41.090	64.939		1.249.236
Immobilisations financières	7.140.502	77.583	4.056.343	-	3.161.743
Total des immobilisations	27.098.096	766.529	4.121.871	-	23.742.754
Dont montant des intérêts immobilisés	322.523	22.980	33.859		311.644

Annexe des comptes annuels

3 - Etat des amortissements

	Début d'exercice	Dotations	Reprises/Sorties	Virement de poste à poste	Fin d'exercice
Frais d'établissement					-
Frais de recherche et de développement					-
Concessions, brevets, licences, marques, droits et valeurs similaires	896.352	29.175	-		925.528
Fonds commercial					-
Autres immobilisations incorporelles					-
Immobilisations incorporelles en cours					-
Avances et acomptes					-
Immobilisations incorporelles	896.352	29.175	-	-	925.528
Terrains					-
Constructions	7.493.959	443.423	-		7.937.382
Installations techniques, matériel et outillage	71.885	13.565	-		85.450
Autres immobilisations corporelles	393.055	26.268	5.184		414.139
Immobilisations corporelles en cours	-				-
Avances et acomptes					-
Immobilisations corporelles	7.958.899	483.256	5.184	-	8.436.971
Total des amortissements	8.855.251	512.431	5.184	-	9.362.498
Dont dotations sur le mode linéaire		512.431			
Dont dotations sur le mode dégressif					
Dont dotations exceptionnelles					

Informations sur les modes et taux d'amortissement pratiqués (%)

Immobilisations acquises ou en crédit-bail

Frais d'établissement et de recherche	L	20 %
Logiciels	L	20 %
Autres immobilisations incorporelles	L	33,33 %
Terrains		
Constructions et aménagements	L	2 à 6,66 %
Installations, matériel et outillage	L	de 10 à 20 %
Agencements, aménagements divers	L	10 %
Matériel de transport	L	20 %
Matériel de bureau et informatique	L	de 33,33 % à 100 %
Mobilier	L	10 %
Emballages récupérables		

Modes : L (linéaire), D (dégressif), E (exceptionnel)

4 - Etat des provisions et dépréciations

	Début d'exercice	Dotations	Reprises		Fin d'exercice
			Utilisées	Non utilisées	
Relatives aux immobilisations					-
Relatives aux stocks					-
Relatives à des amortissements dérogatoires					-
Autres provisions réglementées					-
Provisions réglementées	-	-	-	-	-
Provisions pour litiges					-
Provisions pour garanties clients					-
Provisions pour amendes et pénalités					-
Provisions pour pensions					-
Provisions pour impôts					-
Provisions pour gros entretien	390.000	540.000	180.000	-	750.000
Autres provisions pour risques et charges					-
Provisions pour risques et charges	390.000	540.000	180.000	-	750.000
Sur immobilisations incorporelles					
Sur immobilisations corporelles					
Sur immobilisations financières	1.450.372	294.383	400.200		1.344.556
Sur stocks					
Sur comptes clients	80.763	8.789	17.990		71.562
Autres					
Dépréciations	1.531.135	303.173	418.190	-	1.416.118
Total des provisions et dépréciations	1.921.135	843.173	598.190	-	2.166.118
Dont dotations et reprises d'exploitation	470.763	548.789	197.990	-	821.562
Dont dotations et reprises financières	1.450.372	294.383	400.200	-	1.344.556
Dont dotations et reprises exceptionnelles					

5 - Etat des échéances des créances et des dettes

	Montant brut	A un an au plus	A plus d'un an
Actif immobilisé			
Créances rattachées à des participations			
Prêts (1)	67.727	25.000	42.727
Autres immobilisations financières	1.213		1.213
Actif circulant et charges d'avance			
Créances clients et comptes rattachés	463.326	463.326	
Créances sociales et fiscales	26.893	26.893	
Groupe et associés	-	-	
Autres créances	213.670	213.670	
Charges constatées d'avance	116.781	116.781	
Total général des créances	889.611	845.671	43.940
(1) Montant des prêts accordés en cours d'exercice	-		
(1) Montant des prêts remboursés en cours d'exercice	25.399		

	Montant brut	A un an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (2)				
Autres emprunts obligataires (2)				
Emprunts auprès des établissements de crédit (2)	1.499.627	383.721	1.115.906	-
Dettes financières diverses	277.174	-	-	277.174
Fournisseurs et comptes rattachés	127.202	119.925	7.277	
Dettes sociales et fiscales	259.723	147.271		112.452
Dettes sur immobilisations	14.029	14.029		
Autres dettes	214.249	214.249		
Avances et acomptes reçus	724	724		
Produits constatés d'avance	607.542	607.542		
Total général des dettes	3.000.272	1.487.462	1.123.183	389.627
(2) Dont emprunts souscrits en cours d'exercice	-			
(2) Dont emprunts remboursés en cours d'exercice	512.205			

6 - Produits à recevoir et charges à payer

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances rattachées à des participations	
Prêts	
Autres immobilisations financières	311.644
Créances clients et comptes rattachés	351.376
Créances sociales et fiscales	14.118
Autres créances	184.084
Valeurs mobilières de placement	
Disponibilités	
Total	861.222

Charges à payer

Montant des charges à payer inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Intérêts courus sur emprunts établissements de crédit	874
Emprunts et dettes financières divers	
Intérêts courus sur dépôts et cautionnements reçus	960.908
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	-
Dettes fiscales et sociales	112.452
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	6.835
Total	1.081.069

7 - Charges et produits constatés d'avance

Charges et produits constatés d'avance		
	Charges	Produits
Charges et produits d'exploitation	116.781	607.542
Charges et produits financiers		
Charges et produits exceptionnels		
Total	116.781	607.542

8 - Charges et produits exceptionnels

Natures	Charges	Produits
Dons et subventions	10.310	
Régularisations diverses et rbt RECR	74.374	
Reprise fonds de réserve + 16 ans et régularisations diverses		2.005.126
Valeurs nettes comptables des éléments d'actif cédés	4.979.898	
Produits de cession des éléments d'actif		5.339.125
Total	5.064.582	7.344.251

9 - Engagements financiers

Catégories d'engagements	Montants	Commentaires
Engagements donnés		
<i>Nantissement de titres</i>	911.091	Obligations : B.P.C.E. 3 %, R.C.I. Bque 2,625 %, B.P.C.E. 3,10 %, La Banque Postale 2,375 % → Emprunts CE
Total	911.091	
Engagements reçus		
Total		
Engagements réciproques		
Total		

10 - Ventilation par catégorie de l'effectif moyen

Catégories d'emplois	Nombre total	Siège	Immobilier
Cadre	1	1	
Agents de maîtrise et techniciens	9,5	9,5	
Employés et ouvriers	18,29	3,69	14,60
Fonctionnaire détaché	1	1	
Total	29,79	15,19	14,60

11 - Honoraires du Commissaire aux Comptes

Secteurs d'activité	Montants
<i>Commissariat aux Comptes, certification des comptes</i>	néant
<i>Autres diligences et prestations directement liées à la mission du Commissaire aux Comptes</i>	
Total	

12 - Liste des filiales et participations

	Capital	Réserves et report à nouveau	Quote-part détenue (%)	Valeur brute des titres	Valeur nette des titres
Filiales (plus de 50 %)					
Participations (de 10 à 50 %)	Néant				

	Chiffre d'affaires	Résultat du dernier exercice	Dividendes encaissés	Prêts et avances consentis	Cautions et avals donnés
Filiales (plus de 50 %)					
Participations (de 10 à 50 %)	Néant				

13 - Variation des fonds propres

	En début d'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant en fin d'exercice	Observations
FONDS ASSOCIATIFS	-	1 041.480,00	-	1.041.480,00	
- Autres fonds sans droits de reprise	-	1.041.480,00	-	1.041.480,00	Droit de commercialité
RÉSERVES STATUTAIRES	4.427.931,05	-	339.924,92	4.088.006,13	
- Réserve de prévoyance	4.427.931,05	-	339.924,92	4.088.006,13	Diminution = affectation du résultat N - 1
AUTRES RÉSERVES	1.897.838,94	-	-	1.897.838,94	
- Spéciales souscriptions V.V.F.	62.427,72			62.427,72	
- Pour renouvellement des immobilisations	1.835.411,22			1.835.411,22	
REPORT A NOUVEAU	-	-	-	-	
RÉSULTAT N - 1	- 339.924,92	339.924,92	-	-	Augmentation = affectation du résultat N - 1
RÉSULTAT EN INSTANCE D'AFFECTATION	-	474.690,41	-	474.690,41	

14 - Evaluation indemnités de fin de carrière

Information hors bilan.

Evaluation au 31 décembre 2023.

	A un an au plus	A plus d'un an et moins de cinq ans	A cinq ans
Personnel administratif Siège	17.783	10.852	39.524
Employés, gardiens d'immeuble et ouvriers	-	2.745	-
	17.783	13.597	39.524
TOTAL GÉNÉRAL DES INDEMNITÉS		70.904	

Evaluation concernant les salariés dont le départ en retraite est prévisible dans les cinq années à venir, calculée selon l'annexe III des statuts du personnel ou selon la convention collective des gardiens et employés d'immeuble.

Situation du portefeuille

DÉSIGNATION DES VALEURS	SITUATION AU 31 DÉCEMBRE 2022		
	NOMBRE DE TITRES	PRIX TOTAL SOUSCRIPTION	VALEUR BOURSIÈRE
TITRES IMMOBILISÉS			
ACTIONS			
Totalenergie SE	1.842,000	14.619,86	108.033,30
Arkéma	47,000	361,11	3.942,36
Korian Médica	4.257,000	112.947,44	43.080,84
AUTRES TITRES			
Société locale économie sociale (Caisse d'Épargne)	771,000	15.416,00	15.416,00
Crédit Coopératif - Parts (A) - Rue de la Lune	88,000	1.342,00	1.342,00
Crédit Coopératif - Parts (B) - Rue de la Lune	206,000	3.141,50	3.141,50
Crédit Coopératif - Parts (A) - Courbevoie	219,000	3.334,67	3.339,00
Crédit Coopératif - Parts (B) - Courbevoie	524,000	7.996,08	7.996,08
Crédit Coopératif - Parts sociales	-	-	-
S.C.P.I. Épargne Pierre	1.464,000	264.105,60	274.060,80
S.C.P.I. Pierval Santé	200,000	178.980,00	178.980,00
S.C.P.I. Lafitte Pierre	1.430,000	546.977,33	579.650,50
TOTAL		1.149.221,59	1.218.982,38
OBLIGATIONS			
Société Générale 4 % - Juin 2023	2,000	205.800,00	204.795,07
La Banque Postale SFH 2,375 % - Janvier 2024	2,000	201.100,00	202.701,78
Altice France S.A. 2,50 % - Janvier 2025	2,000	201.000,00	179.999,67
Initiative COP - Novembre 2025	300.000,000	300.000,00	256.770,00
B.P.C.E. 3 % - Juillet 2026	520.000,000	521.487,20	503.461,74
Loxam 3,75 % - Juillet 2026	100.000,000	103.150,00	91.368,25
Renault 2 % - Septembre 2026	100.000,000	104.600,00	89.417,59
B.P.C.E. 3,10 % - Février 2027	100.000,000	100.354,00	96.896,11
Horizon Trésor durable N° 2 - Février 2028	200,000	200.000,00	154.000,00
Paprec Holding S.A. 3,50 % - Juillet 2028	2,000	203.000,00	174.133,89
Crédit Mutuel Arka 3,50 % - Février 2029	3,000	300.600,00	291.170,55
R.C.I. Banque 2,625 % - Février 2030	100.000,000	101.700,00	91.275,41
TOTAL		2.542.791,20	2.335.990,06
AUTRES VALEURS			
F.C.P. - Ecofi patrimoine diversifié I	1,240	197.643,43	216.368,15
F.C.P. - Ecofi optim variance	9,000	105.018,66	166.465,53
F.C.P. - Ecofi convert. euros	1.498,000	203.188,72	248.518,20
F.C.P. - Ecofi enjeux futurs I	10,000	126.387,10	239.406,50
F.C.P. - Épargne éthique actions C	2.605,864	196.586,38	220.742,74
F.C.P. - Ecofi endurance euros C	910,000	151.524,10	135.635,50
F.C.P. - Avenir Partage ISR	1.336,000	100.587,44	113.733,68
F.C.P. - Choix solidaire C SI 3 DEC	2.500,000	198.575,00	180.900,00
F.C.P. - Ecofi entreprises 3 DEC	47,000	196.734,01	176.961,11
O.P.C. - Optim impact	200,000	200.000,00	184.855,60
TOTAL		1.676.244,84	1.883.587,01
TOTAL GÉNÉRAL		5.368.257,63	5.438.559,45

DÉSIGNATION DES VALEURS	SITUATION AU 31 DÉCEMBRE 2023		
	NOMBRE DE TITRES	PRIX TOTAL SOUSCRIPTION	VALEUR BOURSIÈRE
TITRES IMMOBILISÉS			
ACTIONS			
Totalenergie SE	-	-	-
Arkéma	47,000	361,11	4.841,00
Clariane SE	4.412,000	114.010,74	10.606,45
AUTRES TITRES			
Société locale économie sociale (Caisse d'Epargne)	771,000	15.416,00	15.416,00
Crédit Coopératif - Parts (A) - Rue de la Lune	-	-	-
Crédit Coopératif - Parts (B) - Rue de la Lune	-	-	-
Crédit Coopératif - Parts (A) - Courbevoie	-	-	-
Crédit Coopératif - Parts (B) - Courbevoie	-	-	-
Crédit Coopératif - Parts sociales	1.037,000	15.966,75	15.966,75
S.C.P.I. Epargne Pierre	1.464,000	264.105,60	274.060,80
S.C.P.I. Pierval Santé	-	-	-
S.C.P.I. Lafitte Pierre	-	-	-
TOTAL		409.860,20	320.891,00
OBLIGATIONS			
Société Générale 4 % - Juin 2023	-	-	-
La Banque Postale SFH 2,375 % - Janvier 2024	2,000	201.100,00	204.428,77
Altice France S.A. 2,50 % - Janvier 2025	-	-	-
Initiative COP - Novembre 2025	300.000,000	300.000,00	276.810,00
B.P.C.E. 3 % - Juillet 2026	520.000,000	521.487,20	510.377,24
Loxam 3,75 % - Juillet 2026	-	-	-
Renault 2 % - Septembre 2026	-	-	-
B.P.C.E. 3,10 % - Février 2027	100.000,000	100.354,00	97.496,11
Horizon Trésor durable N° 2 - Février 2028	200,000	200,000,00	168.060,00
Paprec Holding S.A. 3,50 % - Juillet 2028	-	-	-
Crédit Mutuel Arka 3,50 % - Février 2029	-	-	-
R.C.I. Banque 2,625 % - Février 2030	100.000,000	101.700,00	98.788,22
TOTAL		1.424.641,20	1.355.960,84
AUTRES VALEURS			
F.C.P. - Ecofi patrimoine diversifié I	-	-	-
F.C.P. - Ecofi optim variance	-	-	-
F.C.P. - Ecofi convert. euros	-	-	-
F.C.P. - Ecofi enjeux futurs I	-	-	-
F.C.P. - Epargne éthique actions C	-	-	-
F.C.P. - Ecofi endurance euros C	-	-	-
F.C.P. - Avenir Partage ISR	-	-	-
F.C.P. - Choix solidaire C SI 3 DEC	-	-	-
F.C.P. - Ecofi entreprises 3 DEC	-	-	-
O.P.C. - Optim impact	-	-	-
TOTAL		0,00	0,00
TOTAL GÉNÉRAL		1.834.501,40	1.676.851,84

Situation du portefeuille

DÉSIGNATION DES VALEURS	SITUATION AU 31 DÉCEMBRE 2022	
	PRIX TOTAL SOUSCRIPTION	VALEUR BOURSIÈRE
CAISSE D'ÉPARGNE		
Livret Associatis	1.343,82	1.343,82
Sicav Ostrum SRI cash plus	-	-
TOTAL GÉNÉRAL	1.343,82	1.343,82

DÉSIGNATION DES VALEURS	SITUATION AU 31 DÉCEMBRE 2022	
	PRIX TOTAL SOUSCRIPTION	VALEUR BOURSIÈRE
CREDIT COOPÉRATIF		
Livret Institutionnel	41,67	41,67
Livret Institutionnel +	553.332,77	553.332,77
TOTAL GÉNÉRAL	553.374,44	553.374,44
TOTAL GÉNÉRAL	554.718,26	554.718,26

DÉSIGNATION DES VALEURS	SITUATION AU 31 DÉCEMBRE 2023	
	PRIX TOTAL SOUSCRIPTION	VALEUR BOURSIÈRE
CAISSE D'ÉPARGNE		
Livret Associatis	1.710,96	1.710,96
Sicav Ostrum SRI cash plus	630.521,75	632.433,30
TOTAL GÉNÉRAL	632.232,71	634.144,26

DÉSIGNATION DES VALEURS	SITUATION AU 31 DÉCEMBRE 2023	
	PRIX TOTAL SOUSCRIPTION	VALEUR BOURSIÈRE
CREDIT COOPÉRATIF		
Livret Institutionnel	-	-
Livret Institutionnel +	-	-
TOTAL GÉNÉRAL	-	-
TOTAL GÉNÉRAL	632.232,71	634.144,26

Projets de budgets pour 2024

Dépenses

COMPTES	INTITULÉS	DÉPENSES RÉGLÉES EN 2023	BUDGET PRÉVISIONNEL 2023	BUDGET PRÉVISIONNEL 2024
	PROVISIONS POUR GROSSES RÉPARATIONS (REPRISES)	180.000,00	105.000,00	105.000,00
15721	Provisions pour grosses réparations - SIÈGE	-	-	-
15722	Provisions pour grosses réparations - SOISY	43.000,00	-	-
15723	Provisions pour grosses réparations - MONTMORENCY	60.000,00	105.000,00	105.000,00
15724	Provisions pour grosses réparations - RUE DE LA LUNE	77.000,00	-	-
15725	Provisions pour grosses réparations - COURBEVOIE	-	-	-
	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES	4.901.217,29	6.499.000,00	1.777.000,00
16210	Fonds de réserve des adhérents (remboursement)	2.129.271,41	3.000.000,00	430.000,00
16210	Fonds de réserve des adhérents (prescrit)	960.389,36	960.000,00	510.000,00
16431	Emprunt CE SOISY n° 9775554 - Ravalement 500.000	73.526,94	74.000,00	6.000,00
16432	Emprunt CE SOISY n° 9775555 - Ravalement 1.000.000	123.673,74	134.000,00	125.000,00
16433	Emprunt CE SOISY n° 5524423 - Ravalement 300.000	25.172,15	-	-
16434	Emprunt CE n° 002816G - Investissement 300.000	60.029,47	60.000,00	60.000,00
16435	Emprunt CE n° 002815G - Travaux divers 1.200.000	169.352,05	170.000,00	170.000,00
16443	Emprunt CE n° 5701353 - Investissement 300.000	60.450,38	61.000,00	20.000,00
16500	Dépôts de garantie remboursés	25.158,71	20.000,00	25.000,00
16884	Intérêts courus sur autres créances	1.149,20	-	1.000,00
168850	Intérêts courus sur Fonds de réserve (majoration statutaire)	551.603,71	1.300.000,00	140.000,00
168850	Intérêts courus sur Fonds de réserve (prescrits)	721.440,17	720.000,00	290.000,00
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	58.560,00	-	-
20800	Immobilisations incorporelles	58.560,00	-	-
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	775.037,73	610.000,00	204.000,00
23	IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN COURS	- 210.181,00	-	-
	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	77.583,33	50.000,00	45.000,00
271110	Titres immobilisés - Actions	1.215,80	-	-
27410	Prêts aux adhérents	10.000,00	-	10.000,00
27420	Prêts aux retraités	15.000,00	-	15.000,00
27430	Prêts au personnel	-	-	-
27610	Débets versés au Trésor	28.387,77	50.000,00	20.000,00
276820	Intérêts courus sur titres immobilisés	10.277,31	-	-
276880	Intérêts courus autres créances	12.702,45	-	-
28000	AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (REPRISES)	-	-	-
28100	AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES (REPRISES)	5.183,99	-	-
29700	PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (REPRISES)	400.199,68	330.000,00	200.000,00
	Variation du FDR	780.162,69	- 367.000,00	- 464.000,00
	TOTAL	6.967.763,71	7.227.000,00	1.867.000,00

COMPTES	INTITULÉS	RECETTES ENCAISSÉES EN 2023	BUDGET PRÉVISIONNEL 2023	BUDGET PRÉVISIONNEL 2024
	PROVISIONS POUR GROSSES RÉPARATIONS (DOTATIONS)	540.000,00	19.000,00	19.000,00
15721	Provisions pour grosses réparations - SIÈGE	100.000,00	-	-
15722	Provisions pour grosses réparations - SOISY	40.000,00	-	-
15723	Provisions pour grosses réparations - MONTMORENCY	300.000,00	19.000,00	19.000,00
15724	Provisions pour grosses réparations - RUE DE LA LUNE	100.000,00	-	-
15725	Provisions pour grosses réparations - COURBEVOIE	-	-	-
	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES	48.435,96	31.000,00	29.000,00
16210	Fonds de réserve des adhérents (encaissement)	21.773,69	5.000,00	4.000,00
16500	Dépôt de garantie encaissements	25.621,10	25.000,00	25.000,00
16884	Intérêts courus sur emprunts	873,54	1.000,00	-
16885	Intérêts courus sur FDR	167,63	-	-
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1.041.480,00	1.000.000,00	-
205	Droits de commercialité	1.041.480,00	1.000.000,00	-
	PARTICIPATIONS ET CRÉANCES RATTACHÉES A DES PARTICIPATIONS	401.524,45	1.000,00	1.000,00
26181	Participations V.V.F.	1.524,45	1.000,00	1.000,00
26184	Participations S.C.I. Grands Champs	400.000,00	-	-
	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	3.654.818,12	5.020.000,00	764.000,00
27410	Prêts aux adhérents (recouvrement)	406,05	-	-
27420	Prêts aux retraités (recouvrement)	15.401,43	40.000,00	15.000,00
27430	Prêts au personnel (recouvrement)	9.591,08	20.000,00	10.000,00
27610	Débets versés au Trésor (recouvrement)	42.703,38	160.000,00	100.000,00
2761	Débets en non valeur	17.885,27	-	69.000,00
27110	Titres immobilisés-Actions	740.577,19	81.000,00	-
2722	Titres immobilisés-Obligations et FCP	2.794.394,84	4.719.000,00	570.000,00
276820	Intérêts courus sur titres	29.508,87	-	-
276880	Intérêts courus autres créances	4.350,01	-	-
28000	AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (DOTATIONS)	29.175,42	-	-
28100	AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES (DOTATIONS)	483.255,97	480.000,00	480.000,00
29700	PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (DOTATIONS)	294.383,38	50.000,00	50.000,00
	Autofinancement	474.690,41	626.000,00	524.000,00
	TOTAL	6.967.763,71	7.227.000,00	1.867.000,00

COMPTES	INTITULÉS	DÉPENSES RÉGLÉES EN 2023	BUDGET PRÉVISIONNEL 2023	BUDGET PRÉVISIONNEL 2024
	ACHATS	711.591,55	976.000,00	805.000,00
606	Achats non stockés de matières et fournitures	158.757,48	151.000,00	160.000,00
60-9	Ventilations charges locatives	552.834,07	825.000,00	645.000,00
	SERVICES EXTÉRIEURS	1.139.589,56	1.211.000,00	1.020.000,00
613	Locations	89.470,66	80.000,00	80.000,00
614	Charges locatives et de Copropriété	304,44	500,00	500,00
615	Entretien et réparations	198.386,59	175.000,00	132.000,00
6152	Entretien sur biens immobiliers	622.206,08	730.000,00	567.000,00
616	Primes d'assurances	42.432,72	38.000,00	43.000,00
618	Divers	3.613,91	6.000,00	6.000,00
61-9	Ventilations charges locatives	183.175,16	181.500,00	191.500,00
	AUTRES SERVICES EXTÉRIEURS	266.382,62	271.000,00	206.500,00
622	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	107.566,96	129.000,00	83.000,00
623	Publicité, publications, relations publiques	3.660,00	5.000,00	5.500,00
624	Transport de biens et transport collectif du personnel	0,00	-	-
625	Déplacements, missions et réceptions	84.055,56	60.000,00	65.500,00
626	Frais postaux et frais de télécommunications	38.129,38	35.000,00	24.000,00
627	Services bancaires et assimilés	22.649,84	22.000,00	17.500,00
628	Divers	10.320,88	20.000,00	11.000,00
62-9	Ventilations charges locatives	-	-	-
	IMPÔTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILÉS	916.425,42	835.000,00	910.500,00
631	Sur rémunérations (Administration des Impôts)	97.999,82	97.000,00	77.000,00
633	Sur rémunérations (autres organismes)	39.649,12	41.000,00	31.000,00
635	Autres impôts, taxes, versements assimilés	683.687,95	606.500,00	707.000,00
63-9	Ventilations charges locatives	95.088,53	90.500,00	95.500,00
	CHARGES DE PERSONNEL	2.202.267,63	1.980.000,00	1.561.000,00
641	Rémunérations du personnel	1.405.226,31	1.162.000,00	902.000,00
645	Charges de Sécurité Sociale et de Prévoyance	517.984,87	525.500,00	385.500,00
647	Autres charges sociales	74.118,00	80.500,00	66.500,00
648	Autres charges de personnel	2.921,78	2.000,00	2.000,00
64-9	Ventilations charges locatives	202.016,67	210.000,00	205.000,00
	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	151.063,12	210.000,00	150.000,00
654	Pertes sur créances irrécouvrables	49.191,84	119.000,00	69.000,00
657	Charges spécifiques (subventions à caractère social)	11.475,00	700,00	700,00
658	Charges diverses de gestion courante	90.396,28	90.300,00	80.300,00
	CHARGES FINANCIÈRES	102.275,67	24.000,00	15.000,00
661	Charges d'intérêts	17.092,79	23.000,00	14.000,00
668	Autres charges financières	85.182,88	1.000,00	1.000,00
	CHARGES EXCEPTIONNELLES	5.064.581,75	5.828.000,00	598.000,00
671	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	84.683,84	28.000,00	28.000,00
675	Valeurs comptables des éléments actifs cédés	4.979.897,91	5.800.000,00	570.000,00
	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS	1.355.466,87	549.000,00	549.000,00
681	Dotations aux amort. et aux prov. - Immob. et exploitation	1.061.083,49	499.000,00	499.000,00
686	Dotations aux amort. et aux prov. - Charges financières	294.383,38	50.000,00	50.000,00
687	Dotations aux amort. et aux prov. - Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
	IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES	7.442,00	-	-
695	Impôts sur les bénéfices	7.442,00	-	-
Résultat		474.690,41	626.000,00	524.000,00
	TOTAL	12.391.776,60	12.510.000,00	6.339.000,00

Section de Fonctionnement

Recettes

COMPTES	INTITULÉS	RECETTES ENCAISSÉES EN 2023	BUDGET PRÉVISIONNEL 2023	BUDGET PRÉVISIONNEL 2024
	PRODUITS (LOYERS)	4.257.970,93	4.540.000,00	4.430.000,00
706	Prestations de services - cotisations, frais de dossier, RPP	25.817,57	11.000,00	12.000,00
	Excédents de cotisations + annulation de frais de dossier	- 20.337,41	-	-
7061	Cotisations nettes non acquises et annulations sur exercice antérieur	- 5.421,51	-	-
706101	Cotisations cautionnement amendes	177.160,00	150.000,00	180.000,00
708	Produits des activités annexes	3.104.910,82	3.073.000,00	3.178.000,00
709	Ristournes sur cotisations - garantie principale	- 267,35	- 1.000,00	- 1.000,00
70-9	Provisions pour charges	976.108,81	1.307.000,00	1.061.000,00
	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	42.806,45	-	43.000,00
740	Subventions d'exploitation	42.806,45	-	43.000,00
	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	26.674,12	5.000,00	141.000,00
758	Produits divers de gestion courante	26.674,12	5.000,00	141.000,00
	PRODUITS FINANCIERS	121.884,45	50.000,00	50.000,00
761	Produits de participation	-	-	-
762	Produits des autres immobilisations financières	108.681,81	50.000,00	50.000,00
767	Produits S/Cession valeurs	11.175,46	-	-
768	Autres produits financiers	2.027,18	-	-
	PRODUITS EXCEPTIONNELS	7.344.250,95	7.480.000,00	1.370.000,00
771	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	2.005.126,41	1.680.000,00	800.000,00
775	Produits cessions éléments actifs cédés	5.339.124,54	5.800.000,00	570.000,00
	REPRISES SUR PROVISIONS	598.189,70	435.000,00	305.000,00
781	Reprises sur provisions pour dépréciation des immobilisations et exploitation	197.990,02	105.000,00	105.000,00
786	Reprises sur provisions pour dépréciation des éléments financiers	400.199,68	330.000,00	200.000,00
	TOTAL	12.391.776,60	12.510.000,00	6.339.000,00

1 Prêts aux adhérents

Situation au 31 décembre 2023

0 prêt restait à rembourser au 31-12-2022 pour un montant de :	0,00 €
3 prêts ont été versés en 2023 pour :	10.000,00 €
<hr/>	<hr/>
3 prêts	10.000,00 €
Remboursements effectués en 2023 :	
Capital :	406,05 €
Frais et intérêts :	24,85 €
3 prêts restaient à rembourser au 31-12-2023 pour un montant de :	9.593,95 €
Depuis la création de cette œuvre, 2.023 adhérents en ont bénéficié pour un montant de :	1.188.692,71 €

2 Prêts aux adhérents cotisants sur le point de prendre leur retraite ou retraités depuis moins d'un an

Situation au 31 décembre 2023

16 prêts restaient à rembourser au 31-12-2022 pour un montant de :	44.731,31 €
3 prêts ont été versés en 2023 pour :	15.00,00 €
<hr/>	<hr/>
19 prêts	59.731,31 €
Remboursements effectués en 2023 :	
Capital :	14.253,40 €
Intérêts :	713,06 €
Frais :	90,00 €
13 prêts restaient à rembourser au 31-12-2023 pour un montant de :	45.477,91 €
(6 prêts ont été soldés en 2023)	
Depuis la création de cette œuvre (le 01-10-1981), 1.139 prêts retraités ont été accordés pour un montant de :	4.179.093,68 €

3 Prêts au personnel de l'A.F.C.M.

Situation au 31 décembre 2023

10 prêts restaient à rembourser au 31-12-2022 pour un montant de :	23.394,48 €
0 prêt a été versé en 2023 pour un montant de :	0,00 €
<hr/>	<hr/>
6 prêts ont été soldés en 2023.	23,394,48 €
Remboursements effectués en 2023 :	
Capital :	9.591,08 €
Intérêts :	191,65 €
4 prêts restaient à rembourser au 31-12-2023 pour un montant de :	13.803,40 €

4 BELAMBRA-V.V.F. et V.V.F. VILLAGES Réservations enregistrées pour 2022/2023

– Belambra-Clubs 2022/2023 3 réservations (11 participants)

– V.V.F. Villages 2022/2023 9 réservations (29 participants)

Pour mémoire Saison 2021/2022 : 7 familles avaient effectué une réservation avec BELAMBRA-Clubs.
8 familles avec VVf Villages

Prêts d'Honneur aux Adhérents

Conditions

L'Association Française de Cautionnement Mutuel est autorisée par le Ministère du Budget à consentir **des prêts aux adhérents cotisants** en vue de subvenir à des cas strictement déterminés :

- Frais d'installation dans un nouvel emploi ;
- Frais de déménagement à la suite d'une mutation de poste ;
- Frais médicaux importants (reste à charge après SS et Mutuelle), accident de la vie concernant l'adhérent, son conjoint ou ses enfants à charge ;

Le prêt est accordé par le Président de l'Association avec l'accord du Bureau.

Le montant accordé varie de 1.000 Euros à 5.000 Euros et son taux est égal à celui du livret A majoré de 0,25 % avec un minimum de 2 %.

Le remboursement du capital et le paiement des intérêts s'effectuent en 24 mensualités constantes avec obligation de prélèvement sur un compte bancaire, selon un tableau d'amortissement remis à l'emprunteur.

Les frais de dossier sont uniformément fixés à 30 Euros et sont recouverts à la signature du contrat.

Le remboursement peut être anticipé au gré du contractant.

Prêts destinés aux adhérents cotisants sur le point de prendre leur retraite ou retraités depuis moins d'un an

Conditions

Le prêt est attribué aux adhérents cotisant **depuis plus de trois ans** susceptibles de prendre leur retraite. La demande, pour être recevable, **doit être présentée dans un délai d'un an avant ou un an après la mise à la retraite**, le montant du prêt est adressé par virement bancaire **dans le courant du trimestre qui précède le départ à la retraite**.

Le prêt est accordé par le Président de l'Association avec l'accord du Bureau.

Le montant du prêt accordé varie de 2.500 Euros à 10.000 Euros.

La durée du prêt est de 5 ans au maximum et son taux égal à celui du livret A majoré de 0,25 % avec un minimum de 2 %. Ce prêt ne peut se cumuler avec celui éventuellement consenti aux adhérents cautionnés.

Les frais de dossier sont uniformément fixés à 30 Euros et sont recouverts à la signature du contrat.

Le remboursement du capital et le paiement des intérêts s'effectuent par mensualités constantes avec obligation de prélèvement sur un compte bancaire, selon un tableau d'amortissement remis à l'emprunteur.

A.F.C.M. - 36, avenue Marceau - 75381 PARIS Cedex 08

**Les bureaux de l'A.F.C.M. sont joignables :
du lundi au jeudi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h,
le vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 15 h 30**

SERVICE	ADMINISTRATION CONCERNÉE	N° DE TÉLÉPHONE	ADRESSES COURRIELS
Service adhérents	Toutes administrations	01 44 43 93 35 01 44 43 93 37	contact@afcm.asso.fr
Service Social Prêts	Toutes administrations et retraités	01 44 43 93 31	secretariat@afcm.asso.fr
Débets	Toutes administrations et retraités	01 44 43 93 31	debet@afcm.asso.fr
Belambra VVF Villages	Toutes administrations et retraités	01 44 43 93 31	wvf@afcm.asso.fr
Immobilier	Toutes administrations	01 44 43 93 39	immobilier@afcm.asso.fr
Direction	Toutes administrations	01 44 43 93 31	direction@afcm.asso.fr president@afcm.asso.fr

SITE INTERNET DE L'A.F.C.M.

Le site internet www.afcm.asso.fr est disponible pour les informations concernant l'A.F.C.M. Il permet de réaliser en ligne les **adhésions**.

De même, il est possible de payer en ligne les cotisations.

Enfin, vous trouverez sur le site internet les fiches pratiques et l'actualité concernant la Responsabilité des gestionnaires publics.

Pour toutes vos démarches, ayez le bon réflexe !
Cliquez sur le site de l'Association :





36, avenue Marceau - 75381 Paris Cedex 08
Tél. 01 44 43 93 31
Courriel : contact@afcm.asso.fr
www.afcm.asso.fr